

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
22 juin 2023

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2023

Table des matières

Table des matières

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023	6
V- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	7
Adoption du compte financier unique pour 2022	7
Affectation du résultat budgétaire 2022	16
Expérimentation de la certification des comptes - rapport du professionnel du chiffre sur les comptes 2022 de la collectivité.	19
VI- ESPACE PUBLIC – MOBILITES	27
Exploitation du stationnement payant :	27
○ rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022.	27
○ approbation de l'avenant n° 6 à la convention de délégation du service public.....	33
Stationnement Payant - Obligation de saisie du numéro d'immatriculation.	40
Exploitation de la fourrière automobile :	46
○ Délégation du service public de fourrière automobile sous la forme d'une concession en groupement avec la ville de Montrouge.	46
○ rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022	48
VII- DOMAINE COMMUNAL.....	49
Mise à disposition du local sis 7 square Robinson au profit de l'UNAPEI 92 dans le cadre d'un bail emphytéotique.	49
VIII- AFFAIRES ECONOMIQUES.....	50
Exploitation des marchés d'approvisionnement - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022	50

IX- SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT	52
Communication du rapport relatif à l'exercice 2022 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.	52
X- HABITAT	55
Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation des logements sociaux résidence Estérel.....	55
XI- TOURISME	56
Approbation du taux des taxes de séjour applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024.	56
XII- JEUNESSE	58
Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....	58
XIII-AFFAIRES FINANCIERES	60
Budget ville - exercice 2023 - approbation de la décision modificative n°1.....	60
Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1 ^{er} janvier 2024.	63
XIV- RESSOURCES HUMAINES	64
Développement des actions de prévention et d'accompagnement de la Ville.....	64
Adaptation des emplois et lutte contre la précarité du personnel communal.	67
Adoption du tableau des effectifs au 1 ^{er} juillet 2023.	69
Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la fonction publique territoriale et aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mises en œuvre par le CIG petite couronne.	70
XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSES PAR LES GROUPES D'ÉLUS	72
Vœu du groupe Sceaux Ensemble - PLUi : Procédures et transparence.	72
XVI- QUESTIONS DIVERSES	76
XVII-COMMUNICATIONS DU MAIRE	76
XVIII- DÉCISIONS DU MAIRE	76
XIX-QUESTIONS ORALES.....	76
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	76

Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	78
Question orale de Mme Maud BONTE.....	81
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	83

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 06 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Chantal BRAULT

Mesdames et Messieurs, merci de bien vouloir prendre place. Monsieur le maire est retardé, mais il va bientôt nous rejoindre. Je vais demander à notre plus jeune conseiller municipal de procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges

- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Patrice Pattée, excusé, a donné pouvoir à Isabelle Drancy
- ✓ Corinne Deleuze, excusée, a donné pouvoir à Annie Bach
- ✓ Catherine Palpant, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Liliane Wietzerbin, excusée, a donné pouvoir à Philippe Szykowski

Chantal BRAULT

Merci.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Chantal BRAULT

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 25 mai ?

Numa ISNARD

Juste un commentaire sur le dossier dans son ensemble. Ce sont encore 524 pages qui nous ont été envoyées il y a seulement quelques jours. Je me demande comment un conseil municipal peut valablement délibérer sur cette masse de documentation, dont je présume qu'au moins une partie est disponible depuis plus d'une semaine. Je l'espère en tout cas, notamment pour nos concessionnaires.

Je souhaiterais donc que l'on fasse un effort pour que chaque conseiller municipal, quelle que soit son appartenance, puisse prendre connaissance de ces documents dans des conditions optimales pour le service de l'intérêt général.

Chantal BRAULT

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce procès-verbal ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

V- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Adoption du compte financier unique pour 2022

Isabelle DRANCY

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons examiner ce soir plusieurs délibérations financières qui viennent clôturer l'exercice budgétaire 2022. Nous allons en effet soumettre à votre vote le compte financier unique, l'affectation du résultat et nous allons vous communiquer le rapport du commissaire aux comptes.

Je vous rappelle que le budget primitif a été voté le 24 mars 2022 avec les éléments d'information dont nous disposions à l'époque. Ce budget a fait l'objet de trois délibérations modificatives le 19 mai, le 23 juin et le 11 octobre. Il s'agit ce soir d'examiner les modalités d'exécution de ce budget. Comme je l'ai dit l'année dernière, le CFU correspond un peu au règlement de la loi de finances. C'est un constat.

C'est la deuxième année que nous délibérons sur le CFU. Sceaux fait partie des villes qui expérimentent le compte financier unique, mais celui-ci sera généralisé à toutes les collectivités en 2024. Il est issu de la future du compte administratif tenu par la ville et du compte de gestion tenue par le service de gestion comptable.

Qu'en est-il de l'exécution budgétaire 2022 ? Nous vous avons transmis un rapport détaillé sur l'exécution budgétaire ainsi que toutes les annexes. Comme le disait Monsieur Isnard, le dossier compte 594 pages, mais c'est, parce que nous essayons de vous transmettre un maximum de documents.

Brièvement résumé, on peut dire que l'exécution budgétaire 2022 fait ressortir un déficit d'investissement 2 318 k€. Il est la résultante du déficit de l'année et des restes à réaliser, qu'il s'agisse des restes à réaliser en recettes ou en dépenses. Je n'entrerai pas dans le détail, mais l'ensemble des restes à réaliser en recettes et en dépenses figure dans les documents qui vous ont été fournis. On peut dire néanmoins que les restes à réaliser en dépenses d'investissement concernent essentiellement l'éclairage public et l'informatique tandis que les restes à réaliser en recettes sont composés pour l'essentiel de la créance sur le produit de la vente du terrain sis sentier de la Tour.

Ceci aboutit à un résultat déficitaire pour la section d'investissement de 2 318 k€.

La section de fonctionnement dégage pour sa part un excédent net de 3 807 k€, avec les restes à reporter qui en résultent.

Au total, l'excédent budgétaire net de 2022 est donc de 1 489 k€.

Ce budget 2022 se caractérise par des charges en augmentation d'environ 7 %. Cette augmentation est toutefois très différenciée selon les postes. Les charges à caractère général (comptes de la classe 6, 60 et 61 – achats, chauffage, fluides, etc.) sont en augmentation de 11 % par rapport à 2021.

Les charges de personnel sont quant à elle en augmentation de 5 % par rapport à 2021. Nous en avons discuté lors de l'examen des décisions modificatives, cela concerne essentiellement l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} janvier 2022, la revalorisation du SMIC et certains retraitements de la grille indiciaire.

Les charges financières sont en revanche en baisse de 1 %.

Parallèlement, les recettes augmentent au global de 1 %, mais connaissent des variations assez hétérogènes. Les produits de service, qui concernent les prestations périscolaires, les crèches, le cinéma, la salle de musculation, etc., augmentent de 18 %, du fait d'un retour de la fréquentation des infrastructures communales après la période Covid. Je vous rappelle que nos comptes 2021 avaient été encore particulièrement impactés par l'épidémie.

Le produit de la fiscalité locale augmente également de 2 %. Je vous rappelle que la Ville perçoit uniquement la taxe foncière en matière d'impôts, la taxe d'habitation lui revenant sous forme de subventions. On enregistre en revanche une diminution des droits de mutation à titre onéreux de 27 %. Il s'agit de l'impôt perçu au moment d'une vente immobilière. Après deux années tout à fait exceptionnelles, le produit des DMTO est en baisse en raison de la baisse des volumes des transactions immobilières due à la hausse des taux d'intérêt.

Les dotations et participations augmentent de 3 % en 2022 malgré une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 4 %. Sceaux subit en effet une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement en raison de l'application du dispositif d'écêtement. Sceaux étant considérée comme une commune riche, il est prélevé un pourcentage de sa DGF pour financer la dotation de solidarité urbaine, pour les communes dites défavorisées dans les QPV, et la dotation de solidarité rurale, pour les communes rurales.

Nous accusons une baisse de 4 % de la DGF, mais nous bénéficions par ailleurs d'une augmentation tout à fait significative de nos partenaires institutionnels, en particulier de la CAF et du département 92.

Voilà résumé rapidement ce qui concourt à la réalisation de l'excédent budgétaire.

Nous avons voté une enveloppe d'emprunt de 5 250 k€ au titre des investissements 2022. Vous savez que les collectivités locales ne peuvent emprunter que pour des dépenses d'investissement, qu'il est strictement interdit d'emprunter pour le fonctionnement courant, contrairement à l'État. On peut noter que l'exécution 2022 fait ressortir une baisse de l'encours de 660 k€ qui s'établit au 31 décembre 2022 à 51 014 k€.

Nous avons remboursé une partie du capital pour 4 410 k€ et nous avons emprunté de nouveau (emprunt de + 1 000 k€) et souscrit un prêt relais pour acquérir les locaux commerciaux situés place de Gaulle et impasse du marché.

À cet endettement bancaire et financier, il faut ajouter les redevances capitalisées de baux à construction qui sont considérées, dans le cadre du plan comptable de la nomenclature M 57, comme des recettes d'emprunt à long terme. Vous savez que traditionnellement, la Ville est propriétaire des terrains et demande à des constructeurs de réaliser des logements sociaux ou des commerces. Le bail à construction est conclu pour une longue durée au terme de laquelle les constructions édifiées par ces opérateurs deviennent la propriété de la Ville.

Nous percevons dans ce cadre un montant de redevance de 5,4 millions d'euros. Mais je vous je vous rappelle qu'il n'y a aucun décaissement et qu'il s'agit juste d'un jeu d'écriture comptable. Nous diminuons chaque année cet emprunt du montant correspondant aux redevances perçues.

Les charges financières se sont élevées en 2022 à 1 030 k€. La dette est composée à hauteur de 50,6 % d'emprunts à taux fixe et 49,4 %, d'emprunts à taux variable.

Les intérêts de la dette sont encore en baisse en 2022, mais vont augmenter en 2023, comme nous vous l'avons indiqué lors de l'examen du budget primitif 2023. Le taux moyen de la dette se situe à 2,62 %.

Le compte financier unique est complété dans sa dernière partie toutes les opérations d'ordre, des opérations qui ne donnent pas lieu à des encaissements et des décaissements. Ce sont des opérations de régularisation comme les dotations aux amortissements, le retraitement de la subvention versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, etc.

Voilà brièvement rappelées les caractéristiques du compte financier unique.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Je vous prie d'excuser mon retard et je remercie Mme Brault d'avoir bien voulu officier en mon absence.

Qui souhaite s'exprimer sur le CFU ?

Jean-Christophe DESSANGES

Bonsoir, Monsieur le maire. Bienvenue.

J'avais quelques questions sur le CFU. Je suis un peu embêté, parce que, comme le rappelait M. Isnard, nous avons reçu les documents très tardivement. Afin de nous rendre compte par nous-mêmes de la véracité des chiffres fournis en annexe, nous avons fait quelques petits sondages. Comme nous avons peu de temps, nous nous sommes focalisés sur des choses que nous
Sceaux, le 22 juin 2023

connaissances et nous avons malheureusement relevé un certain nombre d'incohérences. Le problème, c'est que nous les avons relevées sur quelques sondages. Nous n'avons pas pu étudier le document dans son intégralité, compte tenu du faible délai que nous avons.

J'aimerais savoir pourquoi un certain nombre de places de parking n'apparaissent pas dans les BEA. Pourquoi le bail emphytéotique d'une association n'apparaît-il pas alors qu'il figure dans une délibération qui sera soumise au vote ce soir pour sa reconduction ?

J'aimerais avoir des explications sur ce point. Je suis un peu surpris de voir ce genre d'erreurs ou de manques dans cette deuxième mouture du CFU. L'année dernière, c'était une première. Nous n'avons rien à dire. Un travail considérable avait été réalisé par les professionnels du chiffre. Mais pour cette deuxième année, je suis surpris et un peu circonspect quant à la véracité de ce document. Je vous remercie.

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir à tous.

Simplement, deux petits mots concernant cette présentation.

En ce qui concerne la charge de la dette, j'ai bien pris note qu'elle avait légèrement baissé cette année, mais il ne faut pas oublier que les recettes fiscales de Sceaux dépendent beaucoup du foncier. Mme Drancy a d'ailleurs souligné cette spécificité de Sceaux. Or, les transactions immobilières ont chuté de 27 % en 2022. Et il y a peu de raisons qu'elles remontent en 2023. J'ai même tendance à dire que les choses vont s'aggraver. On risque donc de rencontrer un problème.

Le deuxième point porte sur la dette et la charge de la dette. Notre dette reste assez élevée par rapport à d'autres villes de même taille. 50 % de la dette est à taux fixe à 2,62 %. Les simulations données pour les prêts immobiliers d'ici le dernier trimestre 2023 tournent autour de 5 %. J'en reviens toujours à mon sujet obsessionnel. Environ 700 k€ sont provisionnés cette année pour la charge de la dette. C'est cela ? Un peu moins ? Disons 600 k€. On a donc une charge de la dette qui augmente de 600 k€ et qui ne tient pas compte de cette dynamique des taux qui sera de 5 % en fin d'année. C'est en tout cas ce que l'on peut lire dans la presse économique. Tout cela me dit que l'exercice 2022 est le dernier exercice où nous pouvons être sereins. Je pense que l'exercice 2023 sera très difficile et je crains que les Scéens ne payent pour la charge de la dette qui va augmenter.

Xavier TAMBY

Je ne peux pas m'empêcher de repenser au refus du conseil municipal de Bourg-la-Reine de fusionner avec Sceaux. Quand on voit les perspectives à venir en termes d'alourdissement de la charge de la dette, on comprend bien pourquoi certains élus raisonnables de la majorité municipale de Bourg-la-Reine n'ont pas voulu rentrer dans votre jeu à quatre bandes qui, au-delà du coût

politique que vous aviez en tête, aurait bien évidemment fait beaucoup de mal à Bourg-la-Reine ainsi qu'à Sceaux.

Sur le fond, ce budget exécuté, issu de la fusion du compte de gestion et du compte administratif, est la traduction concrète de ce que vous projetez à chaque budget primitif. On va dans le mur tranquillement, mais cela n'a pas l'air de vous émouvoir.

Pour ce qui me concerne, ce sera donc un vote contre.

Numa ISNARD

Je salue le travail technique qui a été réalisé lors de cette expérimentation.

Je voudrais rappeler une chose. Nous sommes dans une assemblée délibérante, une assemblée politique. Ce mouvement de professionnalisation, et je n'emploierai pas le terme de technocratisation, n'est pas forcément nocif, mais je m'interroge néanmoins sur l'objectif de cette mesure qui est quand même de faire apparaître une bonne gestion ou en tout cas d'essayer d'objectiver des choix qui ne sont pas comptables, mais hautement politiques.

On fait intervenir des tiers. On essaye de diviser la responsabilité technicopolitique sur des cabinets d'audit, mais quel est l'objectif de tout cela ? S'il y a une bonne gestion, ce que je veux bien croire, quel est l'objectif ? Est-ce que l'on souhaite baisser les charges de fonctionnement de cette ville pour redistribuer cet argent aux Scéens ?

C'est la question que j'ai envie de poser ce soir face à la montagne de technicité qui nous est présentée. Certes, les choses sont bien exécutées, mais encore une fois, comme cela a été dit et répété, nous avons reçu les documents quelques jours avant la tenue de ce conseil municipal. Il est par conséquent impossible d'avoir un véritable vote éclairé sur ce sujet. C'est un déni de démocratie grossier, mais nous y sommes habitués.

La vraie question que je veux poser ce soir à ce conseil, c'est quel est l'objectif derrière tout cela ? Est-ce que l'on souhaite rendre le meilleur service public, mais baisser les charges de fonctionnement ? Cela compte aussi. Si l'on est une petite ville, on fait partie d'un grand ensemble qui s'appelle la France, et la France est certes un grand pays, mais malheureusement un pays qui prélève beaucoup. Et parfois, on ne voit pas très bien le résultat.

Je pense qu'il y a deux questions fondamentales. Souhaitez-vous baisser les coûts de fonctionnement de la mairie, et par conséquent baisser les impôts ? Et si oui, comment ?

Maud BONTE

Monsieur le maire, chers collègues, bonsoir.

En préambule, je voudrais dire que contrairement au mandat précédent où la minorité faisait partie de la commission des finances, contrairement aux autres communes qui acceptent également que

les élus de la minorité participent à la commission des finances, nous n'y avons pas droit, excepté pour ce qui concerne l'unique commission légale. Mais c'est bien maigre compte tenu de l'ampleur des documents et du travail à faire.

Je veux poser quelques questions d'ordre technique et politique.

Page 9, dans le paragraphe relatif à la trésorerie, il est indiqué que le prêt relais de 2 750 k€ sera remboursé au plus tard fin 2024 lors de la cession des locaux commerciaux sis 1 impasse du marché et 3 Place de Gaulle. Je rappelle que ce prêt relais a permis d'acquérir un tout petit immeuble situé juste après la halle du marché, et en face de l'église. Lors d'un précédent conseil, vous avez expliqué, Monsieur le maire, que cet achat s'inscrivait dans la politique de la Ville consistant à maintenir l'activité commerciale. On comprend que l'on craignait l'installation d'une banque. Il y a 25 ans, c'était crédible. Avec la digitalisation, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. J'aurais pu certifier que le Café des félibres existait depuis 50 ans, mais une dame m'a dit qu'il existait depuis 87 ans. Le danger que ce commerce s'en aille était donc epsilonlesque.

Une partie de ce prêt (750 k€) a servi à faire une autre acquisition en urgence : les murs du coiffeur Camille Albane sur la place de Gaulle. Et vous dites en page 9 du rapport qu'un remboursement de ce prêt relais aura lieu fin 2024 lors de la cession de locaux commerciaux. À qui et pourquoi à cette date ?

Le deuxième point que je voulais souligner concerne les recettes page 15. Vous évoquez l'augmentation des produits en raison de l'extension des zones vertes de stationnement résidentiel, ce qui veut dire des impôts déguisés et par conséquent des taxes supplémentaires pour les Scéens. Pouvez-vous justifier cet alourdissement des taxes qui augmentent chaque année du fait de votre gestion ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je dirais deux choses.

En ce qui concerne les emprunts à taux variable et les emprunts à taux fixe, comment la Ville compte-t-elle s'y prendre pour faire en sorte que les Scéens n'aient pas à supporter des charges de remboursement de la dette trop importantes au vu de l'actuelle situation des finances qui s'explique par les événements que nous connaissons tous ; guerre en Ukraine et suites de la Covid, etc. ? Qu'allez-vous faire ? Comment comptez-vous réagir ? Et quelle sera la proportion de taux variables dans le budget 2023 qui a été voté le 23 mars, mais qui est retravaillé tout au long de l'année par des décisions modificatives régulières ?

Je m'interroge par ailleurs sur le budget vert. Compte tenu du changement climatique, il est nécessaire de considérer les investissements verts comme étant des investissements prioritaires. Or, on ne voit pas bien dans le budget le montant affecté à ces investissements ou alors il y a des chiffres parfois contradictoires. J'ai relevé par exemple un montant de 11 k€ pour la plantation Sceaux, le 22 juin 2023

d'arbres dans la ville qui deviennent 41 k€ dans un autre document. Puisqu'il s'agit désormais d'une question d'actualité, dont tout le monde parle, que comptez-vous faire pour présenter le budget en fonction de cette nécessité absolue ? Qui vivra verra, mais le fait est que cela va devenir de plus en plus pressant.

M. le maire

Je vais demander à Mme Drancy de bien vouloir répondre à un certain nombre de questions.

Isabelle DRANCY

S'agissant de la réception tardive des documents, je précise que vous les avez réceptionnés dans les délais légaux définis par le code général des collectivités locales. La réception des documents n'est donc pas tardive.

Je vous rappelle par ailleurs que l'on ne réunit pas de commission des finances. Nous sommes en effet très transparents et nous vous transmettons tous les documents relatifs au budget primitif, aux décisions modificatives et au CFU. Vous avez accès à toute l'information. Nous avons donc jugé qu'il n'était pas nécessaire d'organiser une commission des finances. En revanche, nous réunissons chaque année une commission d'exécution budgétaire qui permet de retracer la façon dont se déroule l'exécution du budget.

S'agissant des réponses à vos questions techniques et des BEA manquants, les doutes que vous formulez sur les documents qui vous ont été fournis posent réellement problème, car ces documents proviennent, non pas de la Ville, mais de la DGFIP et sont en outre certifiés par un commissaire aux comptes. Si vous remettez en cause la véracité des chiffres qui vous sont communiqués, cela pose problème, car tout est contrôlé, et pas par la Ville.

S'agissant des erreurs que vous avez pointées, nous pourrions les examiner plus attentivement avec l'administration, mais les données relatives aux parkings et aux baux à construction figurent à la page 62 du CFU. Je trouve très problématique que vous puissiez jeter le doute sur des comptes contrôlés par la DGFIP et certifiés par un commissaire aux comptes.

S'agissant de la dette que nous avons déjà évoquée lors du débat sur le budget primitif, elle est effectivement importante, mais elle ne sert qu'aux investissements, contrairement à la dette de l'État. Lorsque nous construisons une crèche ou que rénovons le marché ou la mairie, nous estimons que ce n'est pas aux générations actuelles de supporter la totalité de l'investissement. Ces investissements vont durer 30 ou 40 ans, il n'est donc pas anormal que cet effort d'investissement repose sur plusieurs générations. C'est pourquoi nous avons recours à la dette, mais nous le faisons uniquement pour des dépenses d'investissement, contrairement à l'État, et non pas pour des dépenses de fonctionnement, pour payer les fonctionnaires par exemple. C'est un garde-fou très sérieux.

Sur le montant de la dette, les intérêts de la dette sont encore en baisse en 2022 (-1 %). Il est vrai que nous avons prévu une augmentation de 600 k€ dans le budget 2023, mais vous ne dites pas que la gestion active de la dette entre taux d'intérêt fixe et taux d'intérêt variable nous a permis d'économiser 3,4 millions d'euros entre 2008 et 2022. Si la Ville avait souscrit les mêmes emprunts à taux fixe au lieu de taux variable, elle aurait supporté 3,4 M€ de charges financières supplémentaires. Et l'on voit bien que l'on se repositionne petit à petit avec aujourd'hui une dette composée à 50,6 % d'emprunts à taux fixe.

Les taux d'intérêt augmentent, mais la politique de la BCE est aussi plus restrictive en raison d'une inflation importante. Quand l'inflation est à 8 % et que l'on s'endette à 3 %, si le bien ne prend aucune valeur, cela veut dire que l'on gagne chaque année 5 %. Quand on s'endettait à 1,9 ou 2 % et que l'on avait une inflation à 1,1 %, il fallait que le bien prenne tous les ans 0,9 % de valeur pour que la charge de la dette ne soit pas trop lourde. Il faut donc regarder la dette, les charges financières et les intérêts et mettre tout cela en perspective, ce que vous ne faites pas.

S'agissant de la remarque sur le côté technocratique du budget, je partage tout à fait cette opinion. Le CFU porte sur l'exécution du budget. C'est donc quelque chose de technocratique. Il n'y a pas de débat d'orientations ou de projets. Tout cela est débattu bien en amont lors de l'élaboration du budget primitif. Il s'agit ce soir de tout autre chose. Le compte financier unique permet de constater l'exécution du budget. C'est comparable à la loi de règlement pour la loi de finances au Parlement. C'est quelque chose de très concret. Et je suis vraiment flattée que cette exécution vous paraisse très claire et très bien exécutée.

S'agissant des prélèvements qui vous paraissent trop importants, les dépenses de fonctionnement sont effectivement importantes, mais nous sommes au service de la population. Ce sont de gros budgets dédiés à l'enfance et aux infrastructures de qualité et en bon état. C'est bien là notre objectif.

Enfin, s'agissant des murs commerciaux, nous en avons discuté lorsque nous avons décidé ce prêt relais. Nous avons effectivement acheté les murs de ces locaux commerciaux. Vous dites que le Café des félibres ne risquait pas de disparaître. Pour ma part, je n'en sais rien, mais je constate que des centres-villes se meurent. Je vois que le gouvernement est obligé d'injecter de l'argent dans le dispositif « Action Cœur de Ville », parce que les centres-villes se sont vidés et qu'il n'y a plus de commerces. Ce n'est peut-être pas le cas à Sceaux, parce que nous avons une véritable politique d'attractivité commerciale. Notre politique consiste à garder un centre-ville animé et attractif pour les Scéens et pour le voisinage. Dans ce cadre, nous avons acheté des locaux commerciaux. Et comme nous n'avons pas vocation à les gérer, il est prévu de les revendre à la SEM Sceaux-Bourglala-Reine Habitat. Il y avait encore récemment un article dans le Parisien qui traitait du dépérissement des centres-villes, pas très loin de chez nous, dans le 92. Nous essayons justement d'avoir une action préventive et de conserver un centre animé.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Je répondrai simplement à M. Isnard que ce compte financier unique traduit en réalité la mise en œuvre de la politique sur laquelle il a été élu.

Nous passons au vote.

Non, on ne reprend pas les débats. Je vais céder la présidence à Mme Brault, car je dois sortir pendant le vote du CFU.

Xavier TAMBY

Il faut débattre. Vous avez peur du débat, Monsieur le maire.

Le maire quitte la salle du conseil à 20 h 47.

Jean-Christophe DESSANGES

Madame Drancy, je suis désolé, mais j'ai devant moi les deux décisions signées par Monsieur le maire concernant des baux emphytéotiques qui ne sont pas répertoriés dans les états annexés patrimoniaux page 62 ou qui sont faussement répertoriés. Je ne sais pas qui a raté quoi. En tout cas, je suis même surpris que vous l'ayez pris sur ce ton. Je vous faisais part de mon étonnement et vous répondez que la DGFIP a validé ces documents. Il y a clairement un problème. On peut aller dans le détail. Il s'agit du « 22_2005_BE A Parking Charaire ». Or, ce n'est pas le parking Charaire, mais le parking Robinson. Et c'est une délibération du 17 décembre 2020. C'est donc récent. Je ne comprends pas pourquoi le professionnel du chiffre n'a pas pris cela en compte.

Autre exemple : les deux parkings de l'îlot Charaire. Il s'agissait d'une demande de concession à long terme faite par M. François-Xavier GUILLOIS pour un projet immobilier situé sur un terrain rue Houdan. Il avait demandé deux places de parking pour un total de 32 400 euros sur la durée de la convention. Nous avons délibéré le 17 décembre 2020 sur le transfert de cette convention à Madame Soraya MARTEL, puisque le permis de construire lui avait été transféré. Ces deux places de parking ne figurent pas dans le BEA. Ne venez donc pas dire que la DGFIP a vérifié et me faire passer pour quelqu'un de mauvaise foi. J'ai fait mon travail de conseiller. J'ai vérifié quelques chiffres et il se trouve que, sur les seuls chiffres que j'ai vérifiés, j'ai trouvé des erreurs. Permettez-moi de m'interroger.

Chantal BRAULT

Nous passons au vote sur l'approbation de ce compte financier unique, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) : 1 608 651,87 €

✓ Résultats antérieurs reportés	: 2 197 875,83 €
✓ Résultat à affecter (fonctionnement)	: 3 806 527,70 €
✓ Résultat de l'exercice 2022 (investissement)	: - 941 205,30 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: - 5 418 666,00 €
✓ Solde des reports d'investissement	: 3 100 756,12 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: - 2 317 909,88 €

Nous demandons au conseil municipal de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Nous demandons par ailleurs au conseil municipal de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Je sou mets cette délibération au vote du conseil municipal.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 8 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

M. le maire réintègre la salle du conseil à 20 h 53.

Affectation du résultat budgétaire 2022

Isabelle DRANCY

Nous constatons un excédent d'exploitation de 3 806 527,70 €, qu'il convient d'affecter et un déficit d'investissement net de 2 317 909,88 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ d'affecter 2 317 909,88 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2023,
- ✓ de reprendre le solde, soit 1 488 617,82 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Xavier TAMBY

Comme il n'est pas possible de débattre sur une seule délibération, nous allons le faire sur deux.

Je reviens sur ce qu'a indiqué Isabelle Drancy tout à l'heure. Elle a dit deux choses très intéressantes. Elle nous a d'abord ressorti un argument fameux chez les économistes de gauche qui consiste à reprendre le différentiel entre le taux réel et le taux nominal pour nous dire que tout ceci n'est pas si grave.

Et la deuxième chose intéressante, c'est la profession de foi politique de cette majorité qui n'est même plus néo keynésienne. Elle est encore plus que keynésienne. Et c'est la même depuis que vous avez été élu en 2001, Monsieur le maire. Cela consiste à dire qu'il est normal que les enfants, les petits-enfants, voire les arrière-petits-enfants continuent de payer pour les investissements d'aujourd'hui. C'est la preuve tangible que la majorité de Sceaux est socialo-communiste, comme je le dis aux Scéens que je rencontre.

Ce qui fait la différence sur le plan doctrinal, entre la droite et la gauche, en tout cas pour la droite dite libérale, c'est que celle-ci se réfère à David Ricardo qui dit que les dépenses d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Quand on n'est pas d'accord avec cela, quand on prétend le contraire et que l'on assied sa politique sur l'exact opposé, conformément à ce qu'a exposé avec beaucoup d'honnêteté Isabelle Drancy, c'est que l'on est vraiment dans une logique de gauche. Je voulais juste le rappeler.

Le budget traduit des choix politiques que vous assumez. À chaque élection, vous allez chercher l'investiture des groupes politiques de droite, parce que vous savez que le cœur de la ville de Sceaux est au centre droit et à droite, mais vous êtes vous-même profondément de gauche et vous menez une politique de gauche. Vous allez me dire que vous êtes réélu. C'est vrai, mais c'est à grands frais de démarchage électoral et de communication politique bien rodée. Et vous êtes en réalité assis sur un siège extrêmement fragile, puisque vous vivez dans le mensonge depuis 2001.

M. le maire

Merci de cette intervention très constructive.

Xavier TAMBY

Je vous en prie. Elle est très vraie.

Fabrice BERNARD

Je veux revenir simplement sur le petit exposé macro-économique de Mme Drancy nous faisant un cours sur l'intérêt de la dette en période inflationniste. Ça va, on est allés à l'école et l'on a une idée de ce que cela veut dire. Je ne remets pas en cause ce que vous dites. C'est une loi économique de base. Les gens endettés sont favorisés par l'inflation. La dette de la Ville est donc favorisée par l'inflation. Mais cela n'enlève rien à ce que j'ai dit. Qui paye la charge de la dette ? C'est toute la question. Vous dites que la dette est saine, que l'on est en période inflationniste et que l'on peut donc continuer. Je pose simplement la question de savoir qui va payer les 600 k€ de charges supplémentaires. Et je trouve d'ailleurs cette estimation optimiste.

Isabelle DRANCY

600 k€, vous trouvez que c'est pessimiste ou optimiste ? Je n'ai pas très bien saisi.

Je crois que vous n'avez pris en compte qu'une part de mon argumentation. De 2008 à 2022, l'arbitrage des taux nous a fait gagner 3,3 millions d'euros. Évidemment que les Scéens payent la dette, mais les emprunts sont laissés sur une période longue, parce que c'est de l'investissement. De la même manière, la dette de l'État pour payer les charges de fonctionnement est payée chaque jour par les citoyens.

Fabrice BERNARD

La période des taux que vous évoquez n'est pas comparable avec celle que nous connaissons aujourd'hui.

M. le maire

Nous n'allons pas faire un cours d'économie ici. Ce n'est pas le lieu. Il s'agit de voter l'affectation du résultat budgétaire 2022.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Sceaux, le 22 juin 2023

Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 8 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

M. le maire

Voter contre une décision d'affectation du résultat, il faut quand même le faire ! Cela prouve que vous n'avez pas très bien compris comment tout cela fonctionne, mais ce n'est pas très grave.

Expérimentation de la certification des comptes – rapport du professionnel du chiffre sur les comptes 2022 de la collectivité.

M. le maire

Nous passons maintenant à l'expérimentation de la certification des comptes avec une introduction d'Isabelle Drancy, puis le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2022 de la collectivité.

Je remercie M. Godeau d'être parmi nous pour la troisième année consécutive. Il pourra d'ailleurs répondre à la mise en cause de notre collègue.

Isabelle DRANCY

Comme vous le savez, la loi Notre a permis l'expérimentation de la certification des comptes et l'a ouverte à certaines communes. La ville de Sceaux, bénéficiant d'une notation IQCL, c'est-à-dire d'une très bonne qualité comptable, a été retenue parmi les 25 collectivités expérimentatrices de la certification des comptes.

Cette certification suppose d'adopter une nouvelle nomenclature comptable (M57). Elle s'est décomposée en deux grandes étapes. Une première étape avec trois ans de pré-audit de la Cour des comptes, de 2017 à 2019 qui a permis à la Ville d'appréhender et de mettre en œuvre un certain nombre de nouveaux concepts comptables. Cette expérimentation s'est ensuite prolongée par une seconde étape faite d'exercices d'audits à blanc menés par le cabinet Deloitte pendant trois ans.

En 2021, sur les comptes 2020, le commissaire aux comptes a indiqué qu'il était dans l'impossibilité de certifier les comptes compte tenu des méthodes. En 2022, sur les comptes 2021 comme en 2023, sur les comptes 2022, il certifie les comptes avec deux réserves qu'il va peut-être développer.

Je vous précise que la loi de finances 2023 a permis la prolongation de l'expérimentation d'un an et qu'au terme de celle-ci, le Parlement devra se prononcer sur l'intérêt pour les collectivités locales de poursuivre cette expérimentation et de la rendre ou non obligatoire.

M. le maire

Je cède donc la parole à M. Godeau.

Éric GODEAU

Merci, Monsieur le maire.

L'objet de mon intervention, c'est de vous rendre compte de notre mission, non pas d'audit à blanc, mais d'audit expérimental des comptes de l'exercice de l'année 2022. C'est un dispositif de certification expérimentale qui se termine au bout de cette phase de trois ans, et qui est prolongé dans l'attente des décisions qui seront prises par le Parlement.

Cet audit consiste à certifier que les comptes soumis à votre vote sont exempts d'anomalies significatives à la fois sur le plan de la situation financière et du résultat de l'année. Pour mener nos travaux, nous avons respecté l'ensemble de la méthodologie que nous partageons entre commissaires aux comptes avec un élément assez expérimental qui est une supervision permanente de la Cour des comptes sur l'ensemble du dispositif d'expérimentation et qui rend compte de ses conclusions à l'administration et au Parlement.

Comme vous l'avez rappelé, notre audit se situe dans la prolongation de nos travaux antérieurs. Nous avons échelonné et séquencé nos travaux tout au long de l'année en examinant les procédures de contrôle interne mises en place par la Ville, de sorte que nos travaux reposent à la fois sur des constats portant sur le contrôle interne, mais également sur la base d'échantillonnages et de sondages.

La première année, nous avons émis une impossibilité de certifier qui a été levée l'année dernière pour conduire à une certification centrée sur deux motifs de réserve. Le premier porte sur la consistance de l'actif immobilisé. Il s'agit d'une réserve transversale qui donne lieu à des travaux importants, afin de trouver une solution sur la fiabilisation de l'ensemble de l'actif immobilisé. C'est donc un sujet de longue haleine qui est permanent au sein des collectivités pilotes dans le cadre de l'expérimentation. Le deuxième motif de réserve est un motif transversal également lié à la difficulté pour la collectivité à maîtriser et vérifier les produits de fiscalité notifiés par l'État.

Ce sont ces deux motifs de réserve que nous avons mis en exergue dans le cadre de nos contrôles l'an dernier, et qui demeurent cette année à l'issue de notre audit, les travaux de réconciliation d'inventaire de l'actif prenant du temps. Ce sont des sujets longs à traiter qui pourraient d'ailleurs faire l'objet de traitements normatifs dans un souci de simplification. Vous avez cité la question de la technicité. L'objet de mon intervention n'est d'ailleurs pas d'ajouter de la technicité ou de la

technocratie à tous ces éléments de reddition des comptes qui sont effectivement ardues par leur nature. Ces deux réserves sont donc transversales.

Les produits de fiscalité pourraient également faire l'objet d'une simplification et d'un traitement sur le plan des normes comptables et d'audit pour lever ces réserves qui apparaissent dans la plupart des rapports de certification expérimentale. J'observe d'ailleurs que nous avons, dans le cadre de nos échanges avec la Cour des comptes, des désaccords sur un certain nombre de sujets, comme la nature de la trésorerie qui n'a pas fait l'objet d'une réserve de notre part, mais que la Cour des comptes considère comme étant un sujet qui pourrait faire l'objet de travaux complémentaires. De notre point de vue, nous avons considéré que les éléments transmis par le comptable public, tant sur les éléments de rapprochement, des avis de règlement et sur les relevés de banque de France que nous avons pu tracer dans le cadre de nos contrôles, sont suffisants pour asseoir notre opinion sur le niveau de trésorerie disponible pour la collectivité, nonobstant le fait qu'une partie de cette disponibilité n'a pas de nature strictement monétaire, puisqu'elle résulte d'écritures internes au réseau du Trésor public, s'agissant des avis de règlement.

Le constat cette année, à l'issue de cette troisième et dernière année de phase 1 d'expérimentation, c'est donc le suivi d'un certain nombre de recommandations et de contrôles internes par les services de la Ville. Nous avons travaillé à la fois sur les questions de mise en service d'immobilisations, de rattachement des charges à l'exercice qui est un sujet très déterminant dans la construction du résultat de chaque année. Ce sont des sujets qui ont fait l'objet d'évolutions positives en termes de séparation des fonctions, de gestion des régies. Ces sujets ont fait l'objet de recommandations de notre part qui ont bien été prises en compte par la Ville et qui font l'objet d'inflexions positives.

Voilà sur l'issue de nos travaux qui portent sur un périmètre qui n'est pas strictement celui du CFU dans son intégralité, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe, mais sur la traduction des mouvements monétaires dans les comptes de l'exercice 2022. Et ceci donne lieu de notre part à un rapport de certification assorti de deux réserves de même nature que l'année dernière.

Voilà pour les différents éléments que je souhaitais partager avec vous. Je pense avoir été plus rapide que l'année dernière, puisque les constats sont globalement de même nature. Je reste bien sûr à votre disposition pour des questions.

M. le maire

Merci, Monsieur Godeau.

Qui souhaite intervenir ?

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur Godeau. Merci pour toutes vos explications très intéressantes.

Je voulais interpeller à travers vous la Ville et ce conseil municipal. Je trouve un peu curieux, à la lecture de cette délibération, que l'on puisse lever les réserves sur les capitaux propres par exemple, grâce à une note ministérielle qui fait évoluer la doctrine. Quelques lignes plus bas, on dit que le travail d'inventaire se poursuit en même temps que la réflexion sur une possible évolution doctrinale. On a vraiment l'impression que, lorsqu'on ne parvient pas à certifier certains éléments, il suffit de faire évoluer la loi. C'est certainement une mauvaise interprétation de ma part. Vous saurez me le dire.

Je veux souligner par ailleurs l'existence de la Cour des comptes qui est en charge de la certification des comptes des villes et des régions. Votre cabinet étant privé, quel a été le montant de sa rétribution pour ce travail de certification ?

Enfin, ce qui me préoccupe, c'est l'exploitation politique que fera la Ville de votre certification. Les comptes sont techniquement certifiés. L'exploitation politique qui en sera faite, c'est que la Ville est bien gérée. Eh bien, non ! C'est tout à fait contestable. Je le conteste. Sceaux n'est pas une ville bien gérée. La politique d'investissement ne correspond pas à ce qu'il faut pour les Scéens. De même, la politique commerciale ne semble pas aller dans le bon sens. On peut voir aussi que la rénovation des bâtiments, qu'il s'agisse des gymnases ou des écoles, ne prend pas en compte les nécessaires mesures de sobriété énergétique. Seuls 15 % de l'éclairage public est en led, selon un document de Vallée Sud-Grand Paris. Nous n'investissons pas suffisamment dans ce domaine grâce à des budgets verts ou d'autres investissements. La certification des comptes ne pourra pas masquer cette politique.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Je n'ai pas la même façon de penser que Mme Bonté. Je pense que cette façon de gérer une ville, autorité publique s'il en est, par le privé, est un peu la conséquence de l'empire libéral qui régulièrement étend ses tentacules et continue à s'imposer un peu partout.

Cette décision résulte de la loi Notre de 2015, qui a eu la mauvaise idée d'instaurer ce type de rapport entre le privé et le public. Les commissaires aux comptes sont des personnes dites « indépendantes » qui, dans le cadre de leur mission, rentrent dans les comptes de l'administration, disent ce qu'il en est, expriment un avis. C'est une façon de raisonner qui émane du secteur privé. Mais, comme l'a précisé M. Godeau, cela ne porte que sur un certain nombre de thèmes déterminés à l'avance avec la collectivité. C'est donc une vision partielle.

Je pense que votre mission ne devrait pas exister en tant que telle. Il s'agirait en fait de donner beaucoup plus de pouvoir aux chambres régionales des comptes – la chambre régionale d'Île-de-France est faite pour cela – en leur permettant de faire des missions régulières dans les collectivités locales de notre région, afin d'éviter ce mélange entre secteur public et secteur privé. On sait ce

que cela veut dire. Je pense en particulier aux partenariats public-privé passés dans le cadre de la construction d'hôpitaux ou encore pour le parc zoologique de Paris. On voit les conséquences dramatiques que cela peut avoir pour les collectivités publiques. La défaillance des contrôles et le manque d'un suivi efficace permettant d'éviter les dérives ont abouti à des situations inextricables pour les comptes publics.

Lors du débat prévu au Parlement en 2024, les arguments dits de gauche et ceux dits de droite permettront de montrer les différences de points de vue en ce qui concerne la gestion de l'intérêt général. Selon moi, une collectivité publique ne doit pas tenir compte de tel ou tel intérêt privé. Or, lorsqu'on a recours à ce type d'exercice, on fait venir le loup dans la bergerie. Dans l'attente de cette future discussion parlementaire, on verra bien qui l'emportera, même si l'on sait déjà qui va l'emporter, les macronistes étant porteurs de ce type d'investissements et de l'empire libéral sur le plan économique.

S'il fallait s'exprimer sur ce type d'intervention, j'aurais voté contre. Mais il s'agit en l'occurrence d'une simple communication, comme cela est précisé dans la note de délibération. J'exprime en tout cas toutes mes réserves sur cette collaboration entre le public et le privé. Le public, c'est le public. Le privé, c'est le privé. Le privé voit d'abord la rentabilité, et non pas l'intérêt général, sauf cas particulier.

Voilà ce que je voulais dire et je vous remercie de m'avoir écouté.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Cher Philippe, je voulais souligner l'ironie de ton intervention puisque la loi Notre a été promulguée le 7 août 2015, sous un président de gauche, ou en tout cas qui se disait de gauche. Voilà que l'on en est maintenant à s'interroger sur la présence du capitalisme jusque dans les comptes d'une collectivité territoriale.

On a parlé de la tenue des comptes. Je m'interroge aujourd'hui sur la tenue des comptes et sur la qualité de la tenue des comptes compte tenu de mes remarques précédentes. Il y a par ailleurs des incohérences entre les données du budget prévisionnel et le compte financier unique. Ce sont des incohérences de plusieurs centaines de milliers d'euros sur des lignes prises au hasard. Je suis très surpris de ces incohérences. Je ne mets pas en cause le travail du professionnel du chiffre, qui a travaillé avec les données mises à sa disposition, mais je m'interroge sur de telles différences sur les quelques lignes que j'ai examinées.

On va continuer à regarder et voir si je suis tombé sur quelques mauvaises lignes ou si cela est plus général. Mais clairement, il y a vraiment un sentiment de flou sur la tenue des comptes à Sceaux. Je tenais à le dire.

Numa ISNARD

Je tiens à remercier Monsieur le Commissaire aux comptes pour son exposé très précis et très synthétique. Il nous a épargné la technocratie. Mais je dois dire que je vous plains aussi un peu. Vous êtes un professionnel et vous vous retrouvez ce soir dans une assemblée politique. Vous êtes un peu pris entre différents feux, ceux d'une doctrine d'une autre époque et des visions un peu différentes, et vous êtes un peu la victime collatérale.

Vous êtes aussi la victime collatérale d'un manque de courage qui n'est pas de votre fait, mais de celui de Monsieur le maire. Il se réfugie derrière vous pour nous raconter qu'il n'y a rien à voir aujourd'hui, puisque c'est la fin de la mise en application d'orientations politiques décidées en amont. Mais je constate tout de même que lorsque l'opposition vote contre cette mise en application d'orientations budgétaires qu'elle rejette, vous-même, Monsieur le maire, par une petite phrase dont vous avez le secret et que vous balancez au détour d'une porte, vous lui dites qu'elle vote contre quelque chose qui devrait être automatique. Or ce n'est pas automatique, puisque c'est l'achèvement d'une orientation politique que l'opposition juge néfaste. Il est donc normal de ne pas voter pour ce genre de choses.

Je suis toujours un peu attristé, mais je n'ai finalement pas d'illusions sur ce manque de courage. Je constate une fois de plus que vous aimez sortir de petites piques personnelles. Elles portent parfois sur ma profession. En l'occurrence, elles portent sur une élection passée, mais Monsieur le maire, n'oubliez pas que LR vous a rejeté. Vous n'avez pas eu d'investiture de notre parti aux législatives. Il va falloir le digérer. Vous avez décidé que nous devons arrêter de travailler ensemble dans cette majorité. Un petit procès stalinien s'est tenu ici même. On s'en souvient. Mais ce n'est pas grave. C'est le passé, Monsieur le maire. Il faut digérer cela. Ne soyez pas surpris que l'opposition soit contre l'achèvement d'une orientation budgétaire que nous avons jugée néfaste. Et je tiens à vous rappeler que nous avons été aussi élus pour la rénovation de l'Amiral et sur la réouverture du commissariat des Blagis, dont nous n'avons encore rien vu. Voyez, Monsieur le maire, qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. le maire

Merci, Monsieur Isnard.

Monsieur Godeau, pouvez-vous apporter quelques précisions à nos collègues ?

Éric GODEAU

Je resterai bref, mais je répondrai à l'ensemble des questions ou commentaires.

S'agissant de la levée de la réserve sur les capitaux propres que vous avez évoquée, Madame, il ne s'agissait pas d'aligner le droit sur la pratique. Ce sujet a été traité par la Ville de Sceaux et a fait l'objet de contrôles approfondis. Ce n'est absolument pas une note de l'administration ou une

directive qui a conduit mécaniquement à lever la réserve. Vous pouvez brandir n'importe quel papier, je vous assure que des travaux approfondis ont été conduits et ont permis de vérifier l'ensemble des soldes figurant dans les capitaux propres.

Des directives ont en effet été données, mais nous ne les avons pas suivies, car elles n'avaient pas de valeur réglementaire dans le cadre de notre méthodologie d'audit. Nous avons mené nos travaux et fait en sorte d'avoir l'assurance que les soldes comptables étaient correctement documentés, ce qui était le cas. Ce n'est absolument pas une directive de l'administration qui a conduit à lever ce sujet.

Deuxième élément, vous avez évoqué les honoraires de notre cabinet. Ce n'est pas un secret, notre cabinet a été sélectionné à l'issue d'un appel d'offres public. Le marché a été notifié. Je n'ai pas en tête le montant exact, parce qu'il se trouve que j'ai beaucoup de clients. En tout cas, j'audite un certain nombre d'établissements publics, et nos honoraires sont de l'ordre de 45 ou 50 k€ HT.

Vous avez ensuite évoqué le sujet de la gestion et de la comptabilité. C'est un élément important. Notre travail, qui est un travail de techniciens, est centré sur la reddition des comptes. Il n'y a pas d'immixtion. Nous travaillons en indépendance, et il n'y a pas de lien avec la gestion. L'important pour une collectivité ou pour n'importe quelle entité, qu'elle soit privée ou publique, c'est d'asseoir sa politique sur des données fiables. Notre travail ne consiste pas à commenter la gestion, mais à nous assurer que les comptes reflètent correctement la situation et les opérations financières. Il est important d'avoir des indicateurs fiables pour piloter et gérer. J'utilise un terme qui est peut-être fâcheux dans une telle enceinte, mais cela me permet de faire le lien avec votre remarque, Monsieur, qui consiste à diaboliser l'immixtion du privé dans la sphère publique. Je suis un professionnel du chiffre. Je n'aime pas ce terme, mais c'est le qualificatif porté par la Cour des comptes, mais je suis aussi un citoyen soucieux de la bonne utilisation des fonds publics. J'ai d'ailleurs été dans une vie antérieure à un autre poste dans le cadre de la Cour des comptes. Vous portez une vision politique que je ne partage pas. Je pense qu'il faut prendre le meilleur de ces deux mondes, si tant est qu'il existe une muraille de Chine ou une séparation, qui est selon moi totalement artificielle. En tant que professionnels intervenant depuis longtemps au sein de l'entreprise, nous sommes tout à fait en capacité d'apporter des pratiques qui peuvent être adaptées au contexte de la sphère publique. C'est d'ailleurs une demande assez forte de l'administration. J'interviens par ailleurs comme certificateur de grands opérateurs de l'État. J'ai également conseillé l'administration. C'est effectivement une demande constante de pouvoir identifier dans la sphère privée ce qui peut être transposé au bénéfice de la gestion publique. Je n'irai pas plus loin dans le débat, car je pense que l'on dépasse un peu le sujet des comptes.

Monsieur, vous avez relevé des incohérences sur des baux. Je tiens à souligner que ce travail de recensement est mené de manière constante et avec sérieux par la Ville. Plusieurs régularisations ont été apportées au cours des dernières années, y compris cette année. Je n'ai pas toutes les données que vous citez, mais je pense que le dialogue avec les services financiers de la Ville Sceaux, le 22 juin 2023

permettra de vous apporter des compléments d'information, si tant est que ces baux aient donné lieu à ce stade à des mouvements monétaires. Je n'ai pas tous les éléments pour répondre à votre question.

S'agissant des incohérences entre les budgets et l'exécution que vous soulevez, je ne suis pas en capacité de vous apporter des compléments, puisque mon périmètre d'intervention porte sur l'exécution. Je m'assure que l'exécution est correcte par rapport aux normes comptables et à la réalité des opérations qui ont été menées au cours de l'exercice.

J'ai fait assez sobre en essayant de répondre à peu près tout le monde, sauf à vous, Monsieur, mais je pense que le sujet est un peu similaire.

M. le maire

Merci beaucoup, M. Godeau.

Madame Drancy, souhaitez-vous apporter des compléments ?

Isabelle DRANCY

La certification des comptes est un processus différent de celui du contrôle de la Cour des comptes. Le contrôle de la Cour des comptes porte sur la régularité des comptes et la performance de la gestion des collectivités. La certification des comptes permet de vérifier la conformité des comptes aux normes comptables et de s'assurer que les comptes reflètent une image fidèle de la collectivité. Cette certification des comptes existe depuis déjà très longtemps pour de nombreuses entités privées et publiques. Je crois que les hôpitaux qui ont plus de 30 millions d'euros de produits d'exploitation doivent obligatoirement faire l'objet d'une certification et d'un rapport du commissaire aux comptes. De nombreuses entités publiques sont désormais certifiées. Cet apport du privé nous a permis de faire tout un travail de recensement des baux emphytéotiques. Les commissaires aux comptes ne sont pas là pour juger de notre politique, mais pour juger de la sincérité des comptes.

Jean-Philippe ALLARDI

Je voudrais dire un mot parce que l'on a assisté à un mélange des genres peu opportun dans ce type de délibération très technique. Si notre collègue souhaite entamer des débats LR, ce n'est pas le lieu. Il a voulu faire cavalier seul et mener son aventure de Don Quichotte, libre à lui. Mais je rappelle qu'il est parti sans avertir la majorité municipale Vivre à Sceaux ni même les collègues LR du conseil municipal. Alors, continuez à brasser de l'air, Monsieur. Malheureusement, cela ne nous apporte pas la fraîcheur que nous souhaiterions avoir aujourd'hui.

M. le maire

Nous allons passer au vote sur le rapport de Mme Drancy. Comme l'a dit M. Szykowski, il s'agit de prendre acte de la communication.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

M. le maire

Mes chers collègues, il est quand même particulier de ne pas voter une prise d'acte, puisque la communication a été faite. Cela revient à voter contre l'évidence, mais cela n'a pas d'importance.

Monsieur Godeau, je veux vous remercier de votre présence. Je voudrais vous présenter les excuses de la ville de Sceaux. Dans certains propos que nous avons entendus ce soir, votre déontologie a été mise en cause, ce qui est inacceptable. Je n'en dis pas plus.

VI- ESPACE PUBLIC – MOBILITÉS**Exploitation du stationnement payant :**

- **rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022.**

Isabelle DRANCY

Vous savez que la société EFFIA est délégataire pour l'exploitation des parkings en voirie et en sous-sol depuis le 1^{er} novembre 2017, suite à un appel d'offres. La Ville reçoit chaque année un rapport qui est joint aux documents qui vous ont été transmis.

Ce rapport a donné lieu à une commission consultative des services publics locaux qui s'est tenue le 14 juin dernier au cours de laquelle nous avons amplement débattu de ce document. Je le résumerai donc rapidement.

Pour ce qui concerne la voirie, on observe une augmentation significative des recettes liées au paiement spontané des clients horaires en 2022. Celles-ci s'établissent à 484 816 € contre

361 409 € en 2021 et s'expliquent notamment par l'extension de la zone verte et l'amélioration du taux de respect. On s'aperçoit en effet qu'il y a de moins en moins de gens qui ne respectent pas le stationnement payant.

L'autre élément permettant d'expliquer l'augmentation des recettes, c'est la forte augmentation du nombre d'abonnés.

Au total, les recettes sur voirie au titre de 2022 se sont élevées à 631 043 € contre 469 566 € en 2021, soit une augmentation d'environ 34 %.

On observe également une utilisation accrue du paiement par mobile, suivi par le paiement par carte bancaire alors qu'il y avait jusqu'à présent une forte résistance et beaucoup de paiements en espèces. Celui-ci représente encore 22 % des paiements contre 37 % 2019.

Enfin, le taux de respect continue d'augmenter, notamment en zone orange.

Pour ce qui concerne les parkings en sous-sol, Penthievre, Charaire, Amiral et Robinson, on note une baisse des recettes. Le parking de l'Amiral a ouvert le 17 janvier 2022 et comporte un peu moins de places que l'ancien parking de la place de Gaulle. La fréquentation de ce parking est pour l'instant moindre, même si elle commence un peu à augmenter.

On constate en revanche une augmentation des recettes des abonnés aux parkings Charaire et Robinson. Vous savez qu'il est possible de coupler l'abonnement au parking Robinson avec son passe Navigo, ce qui permet de garer son véhicule pour la journée.

Les parkings les plus fréquentés sont le parking Penthievre avec plus de 200 000 entrées par an et le parking de l'Amiral avec un peu plus de 76 000 entrées.

Le montant de la redevance versée par le délégataire à la Ville a été de 313 555 € en 2022. Elle est plus élevée que les années précédentes en raison du déclenchement de la redevance variable sur voirie résultant de l'amélioration significative des recettes sur voirie.

Pour ce qui concerne les recettes liées aux FPS (forfait post-stationnement), elles se sont établies à 527 611 € en 2022, en nette augmentation en raison de l'augmentation du FPS minoré.

Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2022 s'est élevé à 22 631. 543 recours gracieux en contestation (RAPO) ont été reçus et traités par EFFIA sous un délai moyen de 9 jours. 319 ont été acceptés et annulés. 211 ont été rejetés.

Enfin, 499 recours ont été formés par des usagers n'habitant pas à Sceaux.

Voilà rapidement résumé ce rapport qui figure en annexe.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Xavier TAMBY

Juste avant de commencer, je sais que c'est un peu particulier de vouloir défendre un avocat, mais sur ce qu'a dit Jean-Philippe Allardi à propos de Numa Isnard, je veux dire que même si je ne fais plus partie de LR depuis longtemps, j'y ai encore de solides amitiés avec des militants, des cadres intermédiaires ou de grands élus, comme Christian Jacob, Laurent Wauquiez, Éric Ciotti ou d'autres. Pour avoir vu de près le sujet de la validation de l'investiture de Numa Isnard, je pense qu'il y avait unanimité pour lui donner l'investiture contre vous. Si vous allez voir ce qui se passe du côté de LREM, puis de LR, à un moment donné, cela se voit. Je pense donc que le parti LR a bien fait de donner l'investiture à Numa.

En ce qui concerne cette délibération, j'aimerais vous faire remonter les interrogations de l'association des Chêneaux-Sablons qui s'étonne de ne pas avoir été consultée sur les trois rues nouvelles rues placées en zone verte ; 16 places, rue Pierre Bizos, 17 places, rue Léon Wirtzler et 16 places, rue Jean Michaut. Elle n'a pas d'opposition de principe, mais elle s'étonne de ne pas avoir été consultée en amont.

Des interrogations se font jour également sur le retrait de certaines places du périmètre du stationnement payant :

- ✓ Place de la Mairie, 7 emplacements de stationnement en zone orange.
- ✓ Place des Ailantes, 37 emplacements de stationnement en zone verte.

M. le maire

Vous vous trompez de délibération. Cela concerne la délibération suivante sur l'avenant à la convention de délégation de service public.

Xavier TAMBY

Mea culpa.

Philippe SZYNKOWSKI

Les éléments présentés sur 2022 semblent montrer une évolution dans l'usage des parkings et le long de la voirie avec une diminution de la fréquentation pour tous les parkings. Est-ce à dire que la décrue de l'usage de l'automobile est là ? Peut-être l'effet de la crise du pouvoir d'achat, qui contraint classes modestes et moyennes à restreindre volontairement l'usage de la voiture, souvent thermique, donc chère à l'usage de nos jours, par nécessité ou choix volontaire dans une démarche écologique assumée en venant en vélo, avec la problématique du vélo cargo pour les grosses courses, sûrement insuffisant en nombre, pourtant bien pratique avec lequel il commence à être possible de faire des déménagements. Les abonnements de parking, moins chers que le parking horaire, se développent peut-être pour les mêmes raisons.

S'agissant de l'extension du stationnement payant, cette mesure est désagréable pour les automobilistes, mais elle milite aussi pour améliorer la qualité de l'air des habitants et habitantes. Si elle peut dissuader une partie d'entre eux de circuler au bénéfice des circulations douces, c'est toujours cela de gagné.

Position délicate pour la majorité. On ne peut en rester à accompagner à pas feutrés les évolutions des modes de déplacement à moteur et les très modestes proportions de véhicules électriques. L'examen des résultats d'EFFIA est intéressant, car ils sont liés à la place de la voiture en ville qui provoque pollution et atteinte à la santé des gens. Débitumer des espaces pour améliorer la qualité de l'air en plantant après avoir convaincu les propriétaires de pavillons de stationner leur voiture sur leur surface privative propre plutôt que sur la voirie publique, promouvoir l'usage du vélo, de la marche, des transports collectifs, cela améliorerait la qualité de l'air en ville et la santé des gens, mais c'est une révolution copernicienne pour cette majorité coincée par la nécessité du changement, mais qui ne se donne pas vraiment les moyens pour y parvenir. Convaincre sans tarder plutôt que de se trouver un jour devant la nécessité d'imposer.

Numa ISNARD

C'est un détail, mais qui a toute son importance, car on en revient à ce devoir d'information de ce conseil municipal. Encore une fois, Madame Drancy, vous avez parlé tout à l'heure d'un délai légal, précisant que vous étiez dans les clous, mais vous pouvez faire mieux, puisqu'en réunion de majorité, vous disposez des rapports avant. Je vois d'ailleurs que ce rapport est daté du 31 mai. Peut-être fait-il partie des pièces qui pourraient être communiquées en amont, d'autant que je pense qu'elles ne seront pas modifiées après leur passage en réunion de majorité.

L'idée n'est pas de faire de la politique politicienne, mais d'avoir une véritable information, notamment de l'opposition, afin que chacun puisse voter en son âme et conscience, et de manière éclairée.

Jean-Christophe DESSANGES

Cher Numa, je pense que l'année prochaine, la date sera à la veille des cinq jours de délai.

M. le maire

Monsieur Dessanges, merci de bien vouloir vous adresser à l'ensemble du conseil municipal et non pas à un conseiller en particulier.

Jean-Christophe DESSANGES

Bien sûr, Monsieur le maire.

J'ai pris note de ce rapport. Je pense qu'il est à l'image de la politique de la Ville, notamment en ce qui concerne les nouvelles mobilités, les voitures électriques et les vélos, etc. Il n'y a pas grand-chose. Un peu sur les vélos, mais pas grand-chose sur les voitures électriques. Et je le regrette.

Sinon, c'est une très bonne nouvelle que la fréquentation reparte à la hausse. Il est intéressant de voir que la fréquentation est très forte dans les parkings en surface et beaucoup moins dans les parkings souterrains. J'aurais voulu savoir ce qu'EFFIA compte faire pour améliorer la fréquentation des parkings en sous-sol, comme cela commence à se faire dans des villes de la région parisienne où l'on a une variation des tarifs pour améliorer le taux d'utilisation des parkings.

Maud BONTE

Je me souviens avoir soulevé le problème des inondations en sous-sol dans les parkings Charaire et Robinson. Je vois que l'on en parle encore deux ans après. Est-ce qu'il y a moyen d'agir auprès d'EFFIA ? Est-ce au délégataire d'agir ? Est-ce à la ville de Sceaux ou à Foncia qui est en partie propriétaire d'agir, afin que ces sous-sols ne soient plus inondés ?

M. le maire

Est-ce que Madame Drancy veut répondre ?

Isabelle DRANCY

Le rapport est effectivement daté du 31 mai, mais comme je vous l'ai dit en introduction, la commission consultative des services publics locaux s'est tenue le 14 juin. On a débattu de ce rapport qui avait été adressé à la Ville le 31 mai. On a donc déjà largement débattu de ce rapport dans la commission prévue à cet effet.

Numa ISNARD

On doit aussi en débattre lors du conseil municipal. Et le rapport n'a pas été modifié à l'issue de cette commission.

Isabelle DRANCY

Il a été largement débattu lors de cette commission. Je ne fais que le rapporter ce soir.

M. le maire

Madame Drancy, n'engagez pas la discussion, sinon on ne s'en sort pas.

Isabelle DRANCY

S'agissant des vélos, il y a tout un ensemble d'éléments. Il y a notamment une très grande fréquentation des deux parkings vélo sécurisés de Charaire et Robinson. Vous vous souvenez que nous avons délibéré sur la diminution des tarifs, ce qui a contribué au succès de ces parkings.

Le propriétaire d'un véhicule propre a par ailleurs droit à 1 h 30 gratuite aux horodateurs. Vous avez dû le voir dans le rapport, il y a tout un aspect qui concerne l'environnement, la diminution de la consommation énergétique des différents parkings. Je crois que l'un de vos collègues a participé à la commission du 14 juin. Il y a une présentation de ce qui est fait en matière d'environnement, de diminution de la consommation énergétique, de mesures de tarifs préférentiels à destination des propriétaires de vélos et de véhicules propres.

Les gens préférant stationner en surface plutôt que dans les parkings souterrains, les tarifs en sous-sol sont pourtant plus attractifs.

Je ne crois pas que les gens utilisent moins la voiture. Il y a plus d'abonnés parce qu'on leur a ouvert plus de places. Je pense que ce qui est impactant, c'est la fermeture du parking de la Place de Gaulle, le fait que le parking de l'Amiral n'a ouvert que mi-janvier, et avec une quinzaine de places en moins. Le parking Penthievre compte pour sa part 200 000 entrées par an, ce qui est énorme pour un petit parking comme celui-là. La fréquentation du parking Robinson est moindre, parce qu'il y a aussi moins de commerçants. Et il y a aussi la concurrence du parking de Monoprix. La fréquentation s'est néanmoins améliorée à Robinson depuis la mise en place des abonnements couplés au passe Navigo. Et plus récemment, pour renforcer l'attractivité, on a rouvert à la pointe de la place de Gaulle des emplacements spécifiques pour les deux-roues pour faciliter le stationnement.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la communication du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-

Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

- **Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de délégation du service public.**

M. le maire

Cet avenant fait suite à des décisions que l'exécutif municipal va prendre. Je vous rappelle que la décision de rendre payant le stationnement dans une rue est du ressort du maire. Il est en revanche nécessaire de soumettre au vote du conseil municipal l'avenant relatif aux conséquences financières de cette décision sur l'équilibre du contrat de délégation du service public.

Il est proposé d'appliquer au 1^{er} octobre 2023 l'extension de la zone verte de stationnement payant à 304 places supplémentaires. C'est une demande formulée par les habitants, mais cela correspond également à la logique d'extension du bassin du stationnement payant qui a fait un peu tache d'huile. Certaines voies, qui ne sont pas en stationnement payant, demandent à l'être dans la mesure où les voies voisines le sont et qu'il y a donc un report naturel du stationnement.

Notre politique est claire. Il s'agit de rendre la totalité du stationnement public sur voirie à Sceaux payant, avec naturellement le maintien du tarif résidentiel.

Une petite nouveauté aussi : nous allons supprimer les places minute pour les remplacer par une période de gratuité de 20 minutes sur l'ensemble des places de stationnement orange. Nous en avons discuté avec les acteurs économiques.

Parallèlement, nous supprimerons 114 places payantes, non pas pour les rendre à nouveau gratuites, mais pour les neutraliser au profit d'autres aménagements. Cette mesure concerne deux grandes zones : la place des Ailantes où 37 emplacements seront supprimés en vue de l'installation du chantier de rénovation de l'Espace sport et santé des Blagis. Les travaux vont démarrer cet été. Il est probable d'ailleurs que ces emplacements de stationnement ne seront pas retrouvés, puisque nous envisageons une végétalisation importante de cet espace et de ce quartier.

Deuxième zone importante : l'avenue Franklin Roosevelt avec 28 emplacements en zone orange et 35 emplacements en zone verte. Nous avons enfin réussi à obtenir que Vallée Sud-Grand Paris et le conseil départemental se mettent d'accord pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le côté sud de l'avenue Franklin Roosevelt.

Il y aura par ailleurs une petite modification de la zone de stationnement payant situé à proximité de la piscine des Blagis. Actuellement en zone orange A, elle sera désormais en zone orange B offrant la gratuité les dimanches et jours fériés. À l'usage, il paraît que c'est préférable.

Nous modifions par ailleurs très légèrement le tarif d'abonnement résident. Une famille qui a par exemple quatre voitures peut prendre quatre abonnements résidentiels à 89 €. Nous estimons que

cela fait beaucoup et qu'il faut dissuader la possession de plusieurs voitures par famille. Nous allons donc fixer à 150 € le tarif applicable à partir du troisième abonnement résident par famille.

J'ai conscience, Monsieur Szykowski, que les choses ne vont pas très vite, mais cela progresse quand même.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Maud BONTE

L'ajustement de la convention est conforme à la nouvelle politique que vous venez de nous exposer. Il est par conséquent tout à fait cohérent de réajuster la convention passée avec le prestataire.

Je voulais vous poser une question, mais vous y avez répondu en partie, sur le but de ces extensions et de ces neutralisations. Pour certaines neutralisations, c'est majoritairement clair.

S'agissant des extensions, je voudrais savoir pourquoi l'on fait encore 334 places supplémentaires. Il semblerait pourtant que l'on exonère toujours la rue Archille-Garnon, la rue du Lycée et la rue des Chéneaux. Feront-elles faire partie d'une prochaine fournée ? Pourquoi sont-elles privilégiées ? La logique de la tache d'huile va-t-elle s'imposer de nouveau ?

Dans le texte, vous faites allusion à l'article 15 de la convention qu'*a priori* je n'ai pas trouvé. C'est certainement un oubli de votre part. Je n'y vois pas malice. Je voudrais quand même porter à votre connaissance que, dans le quartier des Musiciens, nous venons de subir ou de bénéficier, selon les points de vue, le parking de stationnement résident pour lequel j'avais fait un sondage il y a plusieurs années à l'aide de logiciels professionnels *ad hoc*. À l'époque, les gens y étaient assez hostiles. Les choses sont ainsi. On en parle plus. Par contre, je voudrais vous dire que rendre le stationnement résident payant est une approche financière – vous recherchez sans doute de nouvelles recettes –, mais c'est aussi une approche environnementale. À ce titre, on peut se dire qu'un effort est fait pour la limitation de l'usage de la voiture. J'avoue que j'ignorais que l'on puisse avoir jusqu'à quatre voitures référencées. Je pensais qu'il n'y avait qu'un véhicule par famille. C'est d'ailleurs la question que j'avais posée en inscrivant l'une de nos deux voitures, puisque la mienne rentre dans le garage, et l'on m'avait dit à l'époque qu'il n'y avait qu'une seule voiture par adresse. Vous venez de dire qu'il y a jusqu'à quatre voitures. Je trouve que c'est presque un beau cadeau.

Mais dans cette logique environnementale à laquelle nous sommes favorables, je voudrais dire qu'il est essentiel de développer des alternatives modales, ou à tout le moins les maintenir. Or le service public assuré par le minibus n° 6 a été drastiquement réduit depuis le mois de janvier dernier sans aucune concertation. La première réunion, après toutes les vicissitudes subies par les anciens usagers, a eu lieu en avril. Cela a pénalisé celles et ceux qui n'utilisaient pas leur voiture. Ils sont bien mal récompensés de leur vertu.

En tant que vice-président de Vallée Sud-Grand Paris, vous pouvez intervenir. En me renseignant dans les autres villes, j'ai pu constater que les maires ont été à la manœuvre et, comme j'ai l'occasion de vous le dire lors de ma question orale, le service a pu être totalement maintenu.

Alors, on ne peut pas jouer sur les deux tableaux : dire que l'on supprime les voitures et que l'on veut favoriser la pratique de l'usage des transports en commun et faire en sorte que, dans notre quartier, le minibus soit actif entre 7 h 30 et 9 h 15, puis entre 17 h 30 à 19 h 15. Et au milieu, vous avez le droit de charger une application qui n'est pas très intuitive pour les personnes qui ne sont pas habituées à ces pratiques. Il y a pas mal de personnes de tous âges, et aussi des enfants, qui utilisent ce service pour se rendre aux activités de la MJC, du SCLA, de Bienvenue à Sceaux, ou pour se rendre à des rencontres littéraires, à la bibliothèque, peut-être à la paroisse ou encore pour fréquenter les commerces. Je sais que vous ne vous permettez pas de me dire que c'est, parce que la ligne est peu fréquentée et qu'elle n'est pas rentable. Un service public n'est pas censé être rentable. Il est censé rendre service au public. Je suis sûre qu'en tant que vice-président, vous saurez influencer Vallée Sud-Grand Paris pour le rétablissement de ce service.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

« Intervention faite avec un micro défaillant »

J'avais exposé la première partie de ma question lors de la délibération précédente. Encore toutes mes excuses pour cette erreur. Elle portait sur le sentiment de l'association du quartier des Chêneaux-Sablons de ne pas avoir été consultée préalablement à l'établissement de ces nouvelles places payantes.

Pour ma part, ce qui me gêne fondamentalement dans ce genre de délibération, c'est qu'à chaque fois qu'un problème se pose, la seule solution que vous envisagez, c'est un nouvel impôt. Je me demande ce qu'il en aurait été si vous aviez eu une carrière de ministre ou plus encore. Il est dommage que Patrice Pattée, le grand constitutionnaliste bien connu ne soit pas là ce soir, il nous aurait dit qu'il ne s'agit pas d'un impôt, mais d'une taxe. Certes, mais cela reste un prélèvement sur le revenu du citoyen dans une logique de réguler le stationnement, mais l'on voit bien qu'il s'agit au bout du bout d'un service créé artificiellement. Vous créez des places payantes et le service rendu, c'est de payer pour ces places payantes qui étaient auparavant gratuites.

Cette extension du domaine de la lutte de la municipalité de Sceaux visant à ramener de l'argent et à chasser la bagnole pour faire plaisir au lobby écolo, à un moment donné, ça va bien.

La réalité, c'est que beaucoup de personnes ont encore un véhicule moteur. Il y a des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et des personnes qui viennent travailler à Sceaux, en particulier à la mairie de Sceaux, et qui vont devoir payer pour stationner ou alors se garer dans les endroits les plus désertiques de la ville.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération.

Numa ISNARD

Je comprends que des places de stationnement vont être supprimées et remplacées par des aménagements. Ce qui serait intéressant, c'est de connaître vos projets en ce qui concerne ces aménagements. Il ne faudrait pas que l'on finisse dans une espèce de Paris bis avec des barricades ou je ne sais quel endroit ni fait ni à faire. Ce serait donc intéressant d'avoir votre plan en la matière.

Et à plus long terme, il serait intéressant d'avoir votre vision, votre politique sur l'existence même des places de stationnement, qu'elles soient privées ou publiques. Souhaitez-vous faire disparaître ces aménagements ? La ville de Sceaux va-t-elle se retrouver sans aucune place de stationnement ? Quelle est votre politique en la matière ? Est-ce votre objectif ? Je pense que les Scéens doivent savoir vers quels objectifs vous souhaitez les amener.

Si cela doit arriver, j'alerte sur deux choses. La première concerne l'accès des véhicules d'urgence. Comme l'a très justement rappelé M. Tamby, il y a des personnes handicapées, les véhicules d'urgence doivent donc pouvoir passer. Tout bêtement, il peut y avoir des déménagements. Si l'on va vers cet objectif, comment peut-on concilier tous ces impératifs ? Vous parlez de végétalisation, ce qui est très bien, mais il faut aussi prévoir des aires de stationnement et des zones de retournement. On a bien vu lors de la catastrophe de Notre-Dame que les pompiers avaient eu de grandes difficultés à accéder au site, en raison de la réduction drastique des moyens d'accès. C'est donc quelque chose d'extrêmement important, notamment au regard de la densité des lieux et des risques d'incendie et de la nécessité de pouvoir intervenir en urgence.

Autre chose, si vous souhaitez bannir le stationnement, vous souhaitez donc bannir le véhicule automobile. Quid des véhicules électriques ? Je vois que la mairie fournit la police municipale en véhicules électriques, malheureusement non produits en France. Il est regrettable de ne pas avoir choisi un constructeur français et que l'argent public soit investi ailleurs qu'en France. Mais du coup, quid de cette exhortation à passer à grands frais du véhicule thermique au véhicule électrique, mû en France par le nucléaire ? Pourquoi chasser ces véhicules qui sont acquis à grands frais par les Scéens ? Nous aimerions avoir des éclaircissements sur ce point.

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire, j'ai noté avec plaisir la bonne nouvelle que vous nous annoncez. Je suis vraiment contente d'apprendre que la suppression des places avenue Franklin Roosevelt servira à la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle. Nos interventions en faveur des pistes cyclables, qui ont souvent été ridiculisées, sont enfin prises en compte.

Autre point que je voulais souligner, le conseil municipal a voté en mars 2018 le principe d'un abonnement à destination des professionnels de santé intervenant à domicile qui concernait les

médecins, les infirmiers, les sages-femmes, les kinés, les orthophonistes, les pédicures et podologues. C'est le dispositif « Pro soins à domicile » qui facilite leur intervention et l'accès aux soins pour les Scéens.

Dans cette énumération de professionnels, nous constatons que les auxiliaires de vie et les aides-soignantes qui interviennent parfois quotidiennement au domicile des personnes en perte d'autonomie ne sont pas concernées par ce dispositif. Et c'est l'objet de l'amendement que nous proposons : extension de l'abonnement « Pro soins à domicile » d'un montant de 250 € par an aux aides-soignantes et aux auxiliaires de vie sociale.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

J'aimerais juste faire une intervention sur une association dont je suis membre, l'ARJEM, l'Amicale des riverains de la rue Jean Eugène Mascré, qui lors de son dîner de rue le 9 juin, a organisé un vote sur le maintien de la gratuité dans cette rue. M. Riotton était là et a présenté les avantages du stationnement payant. Monsieur le maire, vous étiez aussi présent. J'ai reçu le PV aujourd'hui. Je ne sais pas si vous l'avez reçu, Monsieur le maire. Dans ce PV, j'ai appris que le vote organisé par l'ARJEM, et qui était ouvert à tous les habitants de la rue Jean Mascré, a conclu de manière marquée, à 68 %, en faveur du maintien de la gratuité avec un nombre de votants conséquent. Je voulais vous communiquer cette information, afin que vous puissiez prendre votre décision de manière éclairée.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci pour vos interventions.

S'agissant du minibus, nous avons négocié avec l'ensemble des maires du territoire la révision des lignes du Paladin. Il est ressorti de cette négociation que le maintien de cette ligne n° 6 en l'état n'était pas justifié en raison de la fréquentation extrêmement faible du minibus. La proposition de Vallée Sud-Grand Paris était de faire uniquement du transport à la demande, comme c'est d'ailleurs le cas à Clamart. Avec mon collègue de Bourg-la-Reine, nous avons proposé au territoire une modification du trajet avec des lieux desservis plus importants, afin d'augmenter la fréquentation de la ligne. Nous avons en outre proposé qu'une partie de la ligne reste régulière tandis qu'une autre partie devient du transport à la demande. Je ne pense pas que ce soit un problème. La mise en œuvre du dispositif a en revanche été mal faite par l'administration du territoire, et surtout par le délégataire de service public. Nous avons dû organiser un certain nombre de réunions pour faire

évoluer les choses et un courrier du président du territoire a été adressé au délégataire pour lui faire part de son mécontentement quant à la mise en œuvre de cette ligne n° 6.

Nous espérons que le délégataire fera les efforts nécessaires pour améliorer l'ergonomie de l'application, rendre la centrale d'appels pleinement opérationnelle, veiller à ce que les conducteurs de la ligne n° 6 aient un comportement correct avec les usagers et que les courses à la demande soient honorées. Il y a eu 433 personnes transportées en TAD du 27 mars au 30 avril et 287 du 1^{er} mai au 4 juin, ce qui n'est pas négligeable. Cela veut dire que ce dispositif est utilisé. Je suis ce dossier de près et mon intention n'est absolument pas de me défilier. Je vous dis simplement ce qu'il en est.

Maud BONTE

Est-ce que l'on peut encore faire des propositions ?

M. le maire

Vous pouvez toujours écrire au maire. Il arrive qu'il réponde, et même parfois rapidement.

Monsieur Tamby, je pense que cet abonnement n'est pas un impôt. Ce n'est même pas une taxe, mais c'est un choix. Les Scéens peuvent très bien stationner leur véhicule chez eux s'ils ont un garage ou un parking. J'ai d'ailleurs constaté qu'un certain nombre d'entre eux l'ont fait. Le stationnement payant a permis d'inciter un certain nombre d'entre eux à réoccuper des places à l'intérieur des propriétés. Cela a eu la vertu de dégager des capacités de places de stationnement dans les rues qui ont été rendues payantes.

J'ai retrouvé une réglementation des années 20 stipulant que le stationnement des véhicules dans l'espace public était interdit. Il y avait pourtant assez peu de véhicules. Mais les gens ne voulaient pas les voir dans la rue. Les choses ont depuis évolué. Ceci étant, il s'agit bien d'une occupation du domaine public. Il est par conséquent normal et logique qu'elle donne lieu à la perception d'une redevance. C'est la raison pour laquelle le stationnement payant avec l'amodiation du stationnement résidentiel, qui extrêmement positif et confortable pour nos concitoyens, me semble relever d'une logique morale. C'est l'inverse qui me paraît anormal.

S'agissant du nombre de places de stationnement, il ne faut pas exagérer. Nous supprimons 114 places de stationnement alors que la ville en compte 4 000. Et nous le faisons pour des motifs d'intérêt général. C'est une politique que nous revendiquons.

Quant à la proposition de Mme Gautier sur l'extension de l'abonnement « Pro soins à domicile », elle est intéressante, mais il est extrêmement difficile d'avoir la certitude qu'il s'agit bien de personnes exerçant ces métiers pour des Scéens. Je suis désolé, mais l'on ne peut pas se contenter d'une certification de la part des employeurs. Ce n'est pas possible. Nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'avoir la certitude juridique que cet abonnement sera bien délivré à une auxiliaire de vie

ou une aide-soignante. Pour l'instant, ce n'est pas encore clarifié. Si nous parvenons à le faire, nous étendrons ce stationnement « Pro soins à domicile » à ces métiers. Ceci étant, il est possible à une personne bénéficiant d'un abonnement résidentiel de le basculer sur la personne qui fait des visites à son domicile. Il faut faire une saisie informatique, mais c'est possible. On a la capacité d'une certaine manière de louer son abonnement à une autre plaque d'immatriculation.

Et s'agissant de la rue Jean Mascré, je rappelle que la rue n'appartient pas aux riverains. Je n'ai pas suivi de près l'affaire. Je n'ai pas en mémoire le résultat du vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Le PV a pourtant été communiqué.

M. le maire

C'est très bien. Je vous remercie de me l'avoir communiqué.

Xavier TAMBY

Je ne veux pas polémiquer, mais vous avez raison, j'ai fait une erreur. J'ai employé le terme de taxe pour services rendus. Il s'agit en fait d'une redevance pour services rendus. Mais quand bien même, vous parlez de morale. Je n'ai pas le chiffre en tête, mais le pourcentage de domanialité publique qui fait l'objet d'une redevance pour services rendus est en réalité assez faible. En tout cas, s'agissant des places de stationnement, vous ne pouvez pas argumenter sur la morale sachant que vous décidez en tant que maire quelle compartimentation du domaine public fera l'objet d'une redevance pour services rendus et dire ensuite que cela relève de la morale. Il y a quelque chose sur le plan conceptuel qui me semble un peu aberrant.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Christiane Gautier) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; 6 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

M. le maire

Je note, Madame Gautier, que vous vous absteniez sur un dossier qui permet l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Stationnement Payant – Obligation de saisie du numéro d'immatriculation.**Jean-Pierre RIOTTON**

Afin de sécuriser juridiquement la collecte des numéros d'immatriculation dans le cadre de la gestion du stationnement payant, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a recommandé aux collectivités territoriales de préciser leur dispositif du point de vue de la protection des données à caractère personnel.

Le numéro d'immatriculation du véhicule constitue en effet une donnée à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Libertés de 1978, en ce qu'il permet d'identifier le propriétaire du véhicule dont le nom figure sur le certificat d'immatriculation. La collecte du numéro d'immatriculation des véhicules s'avère cependant essentielle pour la bonne gestion et le contrôle du stationnement payant sur voirie.

L'utilisateur est en droit de s'opposer à la collecte du numéro d'immatriculation conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), mais selon les caractéristiques des traitements, ce droit peut ne pas avoir vocation à s'appliquer.

L'article 56 de la loi Informatique et Libertés dispose que le droit d'opposition ne s'applique pas lorsque son application a été écartée par une disposition expresse de l'acte instituant le traitement dans les conditions prévues à l'article 23 du RGPD. Or, dans une note au Gouvernement en date du 15 novembre 2022, le Conseil d'État a précisé que les communes peuvent prendre, en matière de stationnement payant, des actes pouvant être regardés comme des mesures législatives au sens de l'article 23 précité.

Par conséquent, les collectivités territoriales, en tant que responsables de traitement, disposent de la faculté d'écarter, par délibération, le droit d'opposition des usagers du stationnement au renseignement par leurs soins, ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule.

La possibilité d'écarter le droit d'opposition doit être justifiée par un motif d'intérêt général.

En l'espèce, les motifs de bonne gestion et de contrôle du stationnement payant sur la voie publique suivants justifient d'écarter ce droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation :

- ✓ pour garantir le bon traitement des recours, l'utilisateur doit pouvoir fournir un justificatif de stationnement lui permettant de prouver sans équivoque que ce dernier, comportant notamment le montant payé de redevance de stationnement, est bien le sien ;
- ✓ la saisie du numéro d'immatriculation permet d'éviter les comportements frauduleux (par exemple don d'un justificatif encore valide au véhicule suivant sur la place de

stationnement), et ce, quels que soient les modes de contrôle ;

- ✓ le recouvrement des recettes publiques nécessite de réduire les erreurs de calcul du forfait de post-stationnement (FPS) en accompagnant la numérisation de la gestion publique.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'obligation de saisie du numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule bénéficiant du service du stationnement payant et d'écarter le droit d'opposition des usagers à la saisie ou à la collecte du numéro d'immatriculation.

M. le maire

Merci, Monsieur Riotton.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je n'ai pas de problème de fond avec cette délibération. J'ai plutôt des interrogations sur la forme, mais vous allez sans doute les lever.

J'ai lu sur le site de la CNIL le cartouche consacré au droit d'opposition au regard des normes du RGPD et la capacité des collectivités locales à retirer ce droit d'opposition. J'ai également essayé de vérifier sur le site du Conseil d'État cette fameuse note du 15 novembre 2022 au gouvernement. Je ne l'ai pas trouvée. Pourriez-vous nous diffuser cette note du 15 novembre 2022 ? Je suppose qu'elle existe puisque le site de la CNIL a été mis à jour, mais ce serait quand même bien d'avoir accès à cette note. J'imagine que cela sera possible via une intervention de la CADA, mais ce serait dommage d'en arriver là.

Ensuite, s'agissant des motifs d'intérêts généraux que vous devez invoquer pour exercer cet acte législatif... Encore une fois, on se retrouve dans le droit un peu particulier de l'Union européenne où sont employés des termes qui ne correspondent absolument pas au droit national, mais peu importe. Les motifs d'intérêts généraux que vous évoquez vous semblent-ils suffisamment solides pour éviter un recours, non pas du conseil municipal, car je n'imagine pas qu'un conseiller municipal défère au préfet la délibération, mais d'un tiers pour excès de pouvoir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Pour les personnes qui n'ont pas signalé leur véhicule, la fameuse LAPI, lecture automatisée des plaques d'immatriculation avec une voiture moucharde, je dirais que c'est une atteinte supplémentaire aux libertés individuelles. Cette contrainte supplémentaire de se signaler est un tour de vis de plus pour une société de contrôle. Le libéralisme autoritaire !

Néanmoins, cela permet la prise de conscience que la voiture coûte cher, également par les contraintes qu'elle impose. Dissuader les particuliers de venir en voiture, renforcer les contrôles,

mais cela a un goût de férocité sociale qui ne nous plaît pas. Offrir des alternatives aux déplacements individuels en voiture, BlaBlaCar et autres, serait bien plus intéressant.

Le délégué à la protection des données de Sceaux a-t-il donné formellement son avis ? C'est prévu dans la réglementation. Quelle est l'identité du responsable du traitement qui doit être fourni ? On dit « ville de Sceaux », mais il faut aussi nommer le service. Ce n'est pas fait.

Voilà quelles sont mes observations.

Fabrice BERNARD

Je reviens sur cette notion de RGPD et d'informations personnelles. Au sens de la loi, une plaque d'immatriculation est en effet une donnée personnelle. Même si je sais que cette pratique existe dans d'autres villes et que des consignes ministérielles sont données pour qu'elle se généralise, en ce qui nous concerne, par rapport à ce qui nous est présenté, j'ai quelques questions.

Étant donné qu'il s'agit d'informations personnelles du type « Qui prend sa voiture et à quelle heure ? Qui s'arrête chez qui ? », je m'attendais à quelques précisions sur les modalités d'application. Or, étant non initié, je n'ai pas bien compris le tableau présenté en page 3 de la note de présentation de la délibération. Exemple : « *Durée de conservation* », j'imagine qu'il s'agit de la durée de conservation des données : « *si stationnement régulier : anonymisation auto dès rapprochement* ». Personnellement, je n'ai pas beaucoup avancé sur le sujet. « *Sinon réalisation d'un FPS et transmission au serveur FPS pour une durée légale de 3 ans avant suppression automatique. Si FPS possible : données conservées maximum 12 heures avant anonymisation automatique* ». Cela veut sans doute dire quelque chose pour la personne qui l'a conçu, mais ce n'est pas très explicite pour moi.

Est-ce que l'on peut écrire quelque chose d'un peu plus compréhensible pour quelqu'un qui ne fait pas partie d'EFFIA ?

Je rejoins par ailleurs les propos de M. Szykowski. Le responsable, c'est la ville de Sceaux. Le sous-traitant, c'est EFFIA, mais l'on ne sait pas vraiment où sont stockées ces données. Il est important de savoir si elles sont stockées en France, en Europe, à Sceaux, peut-être à Nanterre. Il est important de connaître le lieu de stockage de ces données. Même Facebook se justifie sur ce point.

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire, je voulais juste revenir sur mon vote précédent. Je ne m'abstiens pas et je vote pour, parce que je suis favorable au stationnement payant qui permet de faire rentrer les voitures dans les parkings personnels. Je suis également favorable à la suppression de places de stationnement lorsque ceci est absolument nécessaire pour réaliser des pistes cyclables. Je vote donc pour la délibération précédente.

Sceaux, le 22 juin 2023

M. le maire

Nous allons donc rectifier votre vote sur le point précédent.

Sabine NGO MAHOB

Je m'excuse, je n'ai pas suivi toute l'intervention de Jean-Pierre, car j'avais une obligation. Mais je reviens sur la question du RGPD. Il m'arrive de donner des cours privés à des élèves. Je m'étais garé à Meudon et j'avais trop serré la voiture qui se trouvait devant moi. Elle ne pouvait pas sortir. Le propriétaire a appelé le commissariat et a donné ma plaque d'immatriculation. Le commissariat m'a appelé pour me demander de déplacer mon véhicule. Cela m'a sauvée. Je n'ai pas payé d'amende. La même chose m'est arrivée à Antony. Le commissariat m'a appelé pour me demander de déplacer ma voiture. J'y suis allée aussitôt.

Il se trouve que je gère le parc automobile d'une entreprise, et que nous avons été confrontés au problème du RGPD. Les voitures ne sont pas rattachées aux salariés. On est en train de modifier ce dispositif, à la demande des collaborateurs eux-mêmes pour leur éviter d'avoir des amendes majorées. Parce que le temps que cela arrive chez nous et qu'on les identifie, les amendes sont majorées ou alors les avis à tiers détenteur arrivent directement au nom de la présidente de l'entreprise. Le fait de collecter la plaque d'immatriculation n'est pas préjudiciable. Et avec tout ce que l'on a connu avec la Covid, les données personnelles ne sont plus cachées à personne. Monsieur le maire, je ne vois pas l'objet de cette délibération.

M. le maire

Merci, Madame Ngo Mahob de ces expériences.

Je voudrais demander à Madame Dec d'apporter des explications sur le tableau qui figure dans le projet de délibération.

Valérie DEC

Je reconnais que le tableau est un peu sibyllin.

Si le stationnement est régulier, les données sont automatiquement anonymisées. Si en revanche le conducteur ne s'est pas acquitté de son stationnement ou insuffisamment, il peut y avoir l'établissement d'un forfait post-stationnement, et dans ce cas, les données liées à l'identité du propriétaire du véhicule sont conservées au maximum 12 heures dans le système informatique d'EFFIA qui agit pour le compte de la ville de Sceaux.

S'il y a réalisation d'un FPS, l'ANTAI, service de l'État en charge du traitement des amendes, en est destinataire et peut conserver les données pendant trois ans. Mais celles-ci ne sont plus détenues par EFFIA à compter d'un délai de 12 heures.

Jean-Pierre RIOTTON

Je précise que la note concerne les voitures qui sont en infraction. EFFIA contrôle juste la borne sur laquelle vous avez enregistré votre numéro pour savoir si vous avez bien payé votre stationnement. À partir du moment où vous êtes en infraction, EFFIA recueille le numéro de la plaque d'immatriculation, le conserve pendant 12 heures, puis le transmet à l'ANTAI qui traite toutes les contraventions. Les données restent assez confidentielles, car il s'agit d'un processus qui concerne tout le territoire. Et lorsque EFFIA constate qu'une voiture a été volée, les propriétaires sont bien contents de la récupérer grâce à ce processus.

M. le maire

Est-ce c'est plus clair ?

Fabrice BERNARD

C'est très clair. Simplement, l'ANTAI, c'est où, c'est quoi ?

Jean-Pierre RIOTTON

C'est à Rennes.

M. le maire

C'est l'Agence nationale du traitement des amendes. C'est un organisme public.

Jean-Pierre RIOTTON

Récemment, ce processus nous a permis d'appeler le propriétaire d'une voiture pour lui demander de la déplacer en urgence, car une voiture de pompiers venait chercher un blessé. Il était un peu mal garé et empiétait sur le passage de l'entrée d'un pavillon. Cela nous a permis de l'appeler avant qu'il soit verbalisé. Le propriétaire nous a remerciés de l'avoir prévenu et s'est engagé à faire plus attention la prochaine fois.

Philippe SZYNKOWSKI

Que se passe-t-il si quelqu'un se trompe en entrant son numéro d'immatriculation sur une borne ?

M. le maire

Cela arrive malheureusement. Rarement, mais il y a parfois des erreurs de saisie. Et si c'est le cas, le conducteur court le risque d'avoir un FPS.

Jean-Pierre RIOTTON

Cela m'est arrivé il y a un an. Je suis allé voir EFFIA, j'ai pris l'immatriculation de ma voiture. Je leur ai montré que je m'étais trompé d'une lettre et ils ont bien vu que j'étais de bonne foi. Une discussion est toujours possible, à condition d'apporter des justificatifs.

Christiane GAUTIER

Une petite question à Monsieur Riotton qui vient de dire que si l'on a un abonnement, un propriétaire peut se garer sur son bateau... il va quand même payer une amende ?

Jean-Pierre RIOTTON

Il est interdit de stationner sur son bateau. On peut y stationner quelques instants pour déposer quelque chose, mais le stationnement est passible d'une amende de 135 €. Et c'est la police nationale qui procède à la verbalisation. La police nationale passe dans les rues de Sceaux et verbalise.

M. le maire

C'est le code de la route. Il est interdit de stationner sur une entrée charretière. Depuis de très longues années, l'AMF demande que le code soit modifié pour permettre le stationnement sur une entrée charretière, mais cela n'a jamais été possible.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Maud Bonté, Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard) ; 2 voix contre (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

Exploitation de la fourrière automobile :

- **Délégation du service public de fourrière automobile sous la forme d'une concession en groupement avec la ville de Montrouge.**

Jean-Pierre RIOTTON

L'article L325-13 du code de la route permet au maire d'instituer un service public de fourrière automobile.

Afin d'optimiser la prise en charge de ces questions, la ville de Sceaux a fait le choix en 2018 de déléguer le service public de fourrière automobile à un opérateur privé spécialisé, sous la forme d'une concession en groupement avec la ville de Montrouge.

Une convention de délégation du service public (DSP) de fourrière automobile a ainsi été conclue par les villes de Sceaux et Montrouge avec la SARL DODECA à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 5 ans.

Dans la perspective de l'échéance prochaine de la concession, le 31 décembre 2023, fort de la première expérience réussie avec la ville de Montrouge, il apparaît de nouveau opportun et de bonne gouvernance pour la ville de Sceaux du point de vue économique, logistique et de contrôle du prestataire de renouveler la délégation de service public de fourrière automobile en groupement avec la ville de Montrouge conformément à l'article L3112-1 du code de la commande publique.

La ville de Montrouge disposant d'un nombre de places de stationnement et d'un nombre de véhicules mis en fourrière plus élevé que la ville de Sceaux, il est proposé de la désigner à nouveau comme coordinatrice du groupement d'autorités concédantes en charge du pilotage de la passation de la concession en collaboration étroite avec la ville de Sceaux.

Les principales caractéristiques de la concession, dont la mise en œuvre sera effective au 1^{er} janvier 2024 se présentent ainsi :

- ✓ la durée envisagée est de 5 ans
- ✓ le délégataire exploitera le service à ses risques et périls et avec ses propres moyens
- ✓ le délégataire sera notamment chargé :
 - de l'enlèvement des véhicules en infraction, sur demande des autorités de police, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
 - du déplacement de véhicules dans le cadre de manifestations ponctuelles, travaux ou en cas de nécessité d'ordre général ou revêtant un caractère d'urgence ;
 - du gardiennage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des véhicules remisés sur le site de la fourrière et de la surveillance continue du site ;
 - de la garde des véhicules de saisies judiciaires ;
 - de la restitution des véhicules aux usagers la semaine et le week-end, après contre paiement par le contrevenant des frais de fourrière et présentation d'une mainlevée obtenue.

La rémunération du délégataire sera substantiellement assurée par le résultat d'exploitation.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver le principe du recours à la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile sous la forme d'un groupement d'autorités concédantes avec la ville de Montrouge ;
- ✓ approuver la convention de groupement d'autorités concédantes avec la ville de Montrouge et autoriser le maire à la signer ;
- ✓ autoriser le maire à engager la procédure de délégation de service public et à signer tout acte tant administratif, juridique que financier y afférant.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Il y a 120 véhicules en fourrière à Sceaux. Combien à Montrouge ? Qu'est-ce qui justifie que la ville de Montrouge soit maître d'œuvre pour ce type d'activité ? Est-ce vraiment justifié ? Est-ce une tradition ? La ville de Montrouge est plus importante en nombre d'habitants que celle de Sceaux, mais quelle est la justification de cette gestion par la ville de Montrouge des véhicules en fourrière ?

Jean-Christophe DESSANGES

On parle en l'occurrence des voitures, mais quelle est la procédure d'enlèvement des vélos ? Est-ce que c'est de l'encombrant ? Est-ce qu'ils sont gérés par les fourrières ?

M. le maire

Non, les fourrières ne gèrent que des véhicules immatriculés. Il y a quand même assez peu d'épaves de vélos à Sceaux. Il y a d'autres villes où c'est bien pire. Mais croyez-moi, je veille. Je fais des photos et les services procèdent à l'enlèvement vers la déchetterie.

Jean-Pierre RIOTTON

Pourquoi Montrouge ? Parce qu'ils ont une surface de terrain qui leur permet d'accepter un certain nombre de voitures. La ville de Montrouge compte environ 3 000 véhicules mis en fourrière chaque année contre une centaine pour Sceaux. Lorsqu'une voiture stationne dans votre rue et que vous apercevez qu'elle n'a pas bougé pendant plus d'une semaine, je vous demande de le signaler. Appelez le STU. La voiture sera contrôlée. Le STU apposera une marque sur la voiture et si elle est toujours là sept jours plus tard, elle sera mise en fourrière.

Isabelle DRANCY

Je voulais juste préciser que ce dossier a fait l'objet d'un rapport à la commission consultative des services publics locaux du 14 juin dernier. On a expliqué à cette occasion que le choix d'une concession en groupement avec la ville de Montrouge a permis de supprimer le coût d'enlèvement que la Ville devait payer lorsqu'elle était seule. En s'alliant avec la ville de Montrouge, l'effet de masse fait que l'enlèvement est désormais gratuit pour la Ville.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022**

Jean-Pierre RIOTTON

En application de l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société DODECA, délégataire du service public de fourrière automobile.

Les policiers municipaux ont requis l'intervention de la société DODECA sur le territoire de Sceaux pour procéder en 2022 à l'enlèvement et à la mise en fourrière de 101 véhicules contre 107 en 2021.

71 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, 26 véhicules ont été détruits par la fourrière automobile,

4 véhicules ont été remis aux services des domaines.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 par la société DODECA pour la prestation précitée s'élève à 11 226 € HT. Ce montant correspond aux sommes versées par les propriétaires des véhicules mis en fourrière pour récupérer leur véhicule.

Conformément au contrat de délégation de service public, la société DODECA a versé à la ville de Sceaux une redevance fixe de 200 € TTC.

La société DODECA n'a pas versé de redevance variable à la Ville en 2022, car le seuil de déclenchement contractuel de cette redevance variable, fixé à 15 000 € HT de chiffre d'affaires, n'a pas été atteint.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire DODECA pour l'exploitation de la fourrière automobile pour l'exercice 2022.

Sceaux, le 22 juin 2023

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- DOMAINE COMMUNAL

Mise à disposition du local sis 7 square Robinson au profit de l'UNAPEI 92 dans le cadre d'un bail emphytéotique.

M. le maire

Il s'agit d'un local de 153 m² situé 7 square Robinson occupé depuis 1993 par l'APEI (association d'amis et de parents de personnes handicapées mentales), devenu l'UNAPEI. Le bail d'une durée de 30 ans arrive à échéance.

Nous avons rencontré l'association qui souhaite rester dans les lieux. Nous nous sommes mis d'accord sur la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec un loyer annuel de 30 500 € qui a donné lieu à un accord des Domaines.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à disposition du lot de volume n° 43 d'une superficie de 153 m², situé 7 square Robinson au profit de l'UNAPEI 92 aux conditions susvisées et d'autoriser le maire à signer tout acte correspondant.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, je pense que nous voterons pour cette délibération, mais j'avais une question sur un autre local qui appartient l'UNAPEI pour lequel la Ville s'est portée caution. Je voulais savoir ce qu'il en était de ce local compte tenu des projets en gestation autour de la gare.

Philippe SZYNKOWSKI

L'UNAPEI œuvre en faveur de l'intérêt général, et notamment de l'intérêt des personnes handicapées. Elle doit payer 2 500 € par mois pendant 30 ans. Je crois que la Ville de Sceaux finance un peu l'association. On peut supposer aussi qu'elle bénéficie d'aides au niveau national ou départemental.

M. le maire

L'UNAPEI n'a pas de difficultés financières. Elle est effectivement financée par les communes, mais le montant des subventions est assez faible, et surtout par le Département. C'est un lieu qui accueille des activités financées par le département. Et cela ne pose aucune difficulté à l'UNAPEI de payer son loyer.

Quant au local situé 5, avenue de la gare, il appartient en effet à l'UNAPEI. Je ne vois pas en quoi cela serait remis en question. Je ne vois pas à quel projet vous faites allusion à cet endroit.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES**Exploitation des marchés d'approvisionnement – rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022.****Sylvie BLERY-TOUCHET**

Merci, Monsieur le maire. Ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 31 mai 2023. Le délégataire nous a expliqué que les marchés de Sceaux marchent plutôt bien, notamment celui de mercredi, peut-être en raison du télétravail.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal a décidé de reconduire la société SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2021.

Le contrat de délégation concerne les séances du marché du mercredi et du samedi matin ainsi que le marché bio du dimanche matin.

Pour 2022, le montant de la redevance a été porté à 64 940 € HT en liaison avec une hausse de 1,6 % des droits de place.

Les principales caractéristiques de l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

- ✓ 29 commerçants abonnés dont 27 alimentaires et 19 commerçants volants en moyenne pour le marché traditionnel.
- ✓ Le marché bio compte 8 commerçants abonnés et 3 commerçants volants en moyenne.

Je ne reviendrai pas sur les animations. Ce sont les mêmes chaque année ; animation de la fête des Mères sur les deux marchés, Saveurs d'automne, animation beaujolais sur le marché bio et distribution de bons d'achat sur le marché traditionnel à la période de Noël.

En ce qui concerne le personnel, la masse salariale est quasi constante (+501 €).

En ce qui concerne le bilan financier, le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2022 de 181 175 €, en hausse de 15 % par rapport à 2021.

Les dépenses et charges de personnel sont plus importantes cette année, car nous avons demandé au prestataire de procéder au nettoyage de la charpente, des volets et des vitres, ce qui a représenté un coût de 11 k€.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022.

M. le maire

Merci, Madame Bléry-Touchet.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Mon collègue, Fabrice Bernard, avait fait remarquer lors de la séance du conseil municipal approuvant le marché en 2021 que des dispositions devraient être prises s'agissant de la qualité des produits nettoyants sur le site. Est-ce que des suites effectives ont été apportées aux préconisations d'utiliser des produits non néfastes à l'environnement ?

Voilà la question que je me pose. Merci.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Je ne sais pas. Je vais me renseigner.

M. le maire

Cela figurait dans le procès-verbal de la séance d'il y a un an. Nous répondrons à M. Szykowski ultérieurement.

Fabrice BERNARD

Je voulais remercier M. Szykowski pour son intervention.

M. le maire

C'est bien. Il y en a au moins un qui vous écoute, Monsieur Bernard.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT

Communication du rapport relatif à l'exercice 2022 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

M. le maire

La SEM a poursuivi la rénovation énergétique de son parc de logement. Des travaux sont ainsi en cours sur les résidences Alsace Bretagne et Esterel. D'autres interviendront sur les résidences Aristide Briand et Normandie à Bourg-la-Reine.

Le patrimoine de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat comprend 1 858 logements, dont 1 333 à Sceaux et 525 à Bourg-la-Reine ; 409 logements sont situés dans les résidences de personnes âgées et les résidences pour étudiants.

Il comprend également une quinzaine de locaux commerciaux et d'activité.

Une opération de construction d'une résidence pour étudiants a été achevée en 2021 sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine, à proximité de la gare. Afin de soutenir l'activité locale pendant les confinements, le conseil d'administration a décidé d'exonérer de loyers certains commerçants locataires selon les mêmes modalités que la Ville.

Vous disposez de toute une série d'informations dans le rapport sur lesquelles je ne reviendrai pas.

L'exercice clos au 31 décembre 2022 dégage un bénéfice de 1 308 256,49 € : le résultat de l'activité agréée (logement social) est de 953 544,58 € et celui de l'activité non agréée (logements non sociaux, commerces et parkings) est de 354 711,91 €.

Les capitaux propres de la SEM s'établissent désormais à 43 657 183 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Juste quelques questions. Vous avez indiqué une répartition du pourcentage des actions de la SEM. Compte tenu de l'évolution de l'actionnariat, comment s'établit cette nouvelle répartition ?

Pouvez-vous expliquer pourquoi les dettes passent de 50 775 248 € à 54 902 640 € ?

En corollaire, les charges financières ressortent à 776 799 € contre 593 805 € en 2021, soit environ 12 % de plus en l'espace d'un an.

Question subsidiaire : cette dette est-elle supportée uniquement par la SEM ? Si celle-ci était défailante, est-ce que ses actionnaires, et par conséquent la Ville, en seraient redevables ? Est-ce que la ville de Sceaux inclut dans sa dette la dette de la SEM ?

M. le maire

Il faut refaire de la formation.

Maud BONTE

Ça fait 18 ans que l'on répète la même chose. On revoit les mêmes dossiers d'une année sur l'autre. Organisez donc des commissions. Allez, j'ai besoin d'une réponse. Je vous en remercie.

M. le maire

L'actionnariat de la SEM n'a pas été modifié depuis plusieurs années. Il figure en page 3. La ville de Sceaux détient 51,67 % du capital, la Ville de Bourg-la-Reine 33,33 %, la Caisse des Dépôts et Consignations 3,50 % et SEQENS 11,50 %. Cela n'a pas été modifié.

S'agissant de la dette, la valeur du patrimoine de la SEM augmente grâce à des travaux de construction et de rénovation. Il y a une dette, mais il y a en face une augmentation de la valeur du patrimoine, ce qui est assez classique.

Cette dette est garantie soit par la ville de Sceaux, soit par la ville de Bourg-la-Reine en fonction de la localisation des opérations.

Je ne suis pas certain que la SEM puisse connaître des difficultés nécessitant de remettre en question le remboursement de la dette. Si toutefois tel était le cas, la Ville récupérerait le patrimoine de la SEM. Le risque apparaît donc assez faible. La ville de Sceaux détient plus de 20 millions d'euros sur les 43 millions de capitaux propres de la SEM. Si demain elle décidait de vendre la SEM à un autre office, elle percevrait un montant de 20 millions d'euros. Cela fait partie de l'actif de la Ville.

Maud BONTE

Le patrimoine serait amputé de la dette.

M. le maire

Il y a un actif financé par des capitaux propres et par de la dette à long terme.

Maud BONTE

Mais il y a toujours de la dette.

M. le maire

C'est sûr. C'est le cas pour l'État également, et même parfois dans certaines entreprises. Il y a toujours de la dette, à moins d'augmenter fortement les impôts pour pouvoir financer les investissements l'année même de leur réalisation.

Maud BONTE

On a les deux, de la dette et des impôts.

M. le maire

C'est bien. Comme ça, on est heureux.

Philippe SZYNKOWSKI

Une nouvelle garantie est donc donnée par la ville de Sceaux pour la rénovation de la résidence Esterel. J'ai relevé dans le compte financier unique le montant total des garanties offertes par la Ville, notamment au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations. Est-ce que vous avez déjà réalisé un scénario catastrophe en cas de problème ? Car je crois que cela n'est pas financé en tant que tel. Il n'y a pas, comme dans le monde libéral, des provisions spéciales qui ont été constituées pour répondre à cela. Pouvez-vous nous expliquer ce qui a été prévu au cas où l'impensable arriverait ?

M. le maire

L'impensable ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Philippe SZYNKOWSKI

En cas de catastrophe financière.

M. le maire

De quelle catastrophe parlez-vous ? Il ne vous a pas échappé qu'en matière financière, l'emprunteur ne risque pas grand-chose. C'est le prêteur qui prend un risque. Et la SEM n'a prêté à personne.

Philippe SZYNKOWSKI

D'une façon générale, on voit dans le compte financier unique qu'il y a de très importantes garanties financières accordées par la Ville. Est-ce que vous avez déjà fait des scénarios catastrophes ?

M. le maire

Tout à l'heure, le commissaire aux comptes, pour qui vous n'avez pas une affection particulière, vous a dit que les provisions qui existaient dans les comptes de la Ville étaient à hauteur des risques encourus. Il a certifié que les comptes étaient sincères. Cela veut dire que les provisions qui existent dans les comptes de la Ville sont représentatives des risques encourus par elle.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- HABITAT

Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation des logements sociaux résidence Estérel.

M. le maire

Pour la délibération suivante, Mme Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Monique Pourcelot, M. Philippe Tastes, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge et moi-même allons vous quitter provisoirement.

Mme Drancy va rapporter ce point.

Mme Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Philippe Tastes, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge et M. Philippe Laurent quittent la salle du conseil à 23 h 10.

Isabelle DRANCY

La délibération propose la garantie de la Ville à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour un emprunt qui se décompose en deux prêts, PAM BEI ECOPRET et PAM ECO-PRÊT, pour le ravalement et l'amélioration de la performance énergétique de la résidence Esterel.

Comme l'autorise la loi, la Ville apportera une garantie à hauteur de 100 %.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Numa ISNARD

Pourquoi la ville de Bourg-la-Reine ne participe-t-elle pas à cette prise de risque avec nous ?

Isabelle DRANCY

Comme l'a expliqué Monsieur le maire tout à l'heure, on se porte garant uniquement pour les résidences situées à Sceaux, et Bourg-la-Reine se porte garante pour les résidences situées sur son territoire. La résidence Esterel étant située à Sceaux, La Ville de Sceaux se porte garante.

Chantal BRAULT

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Philippe Tastes, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge et M. Philippe Laurent réintègrent la salle du conseil à 23 h 12.

XI- TOURISME

Approbation du taux des taxes de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Sylvie BLERY-TOUCHET

La taxe de séjour a été mise en place en France par la loi du 13 avril 1910. À Sceaux, cette taxe a été instaurée en 2016. Elle est collectée durant toute l'année civile et elle participe au financement de l'accueil touristique, à l'édition de supports d'information et à l'organisation d'événements.

La taxe de séjour est collectée par l'ensemble des établissements accueillant des touristes, professionnels de l'hébergement et particuliers qui louent à titre onéreux tout ou partie de leur habitation personnelle.

En 2022, les recettes communales ont été de près de 23 750 €. S'y ajoutent les taxes additionnelles départementales de 10 % et régionales de 15 %, pour un montant d'environ 7 900 €.

Les tarifs qui seront appliqués en 2024 doivent être fixés avant le 1^{er} juillet 2023.

S'agissant de Sceaux, la taxe de séjour pour l'hôtel de tourisme 3 étoiles passe de 1,20 € à 1,60 € et de 4 % à 5 % pour les hébergements en attente de classement ou sans classement.

M. le maire

Ce sont les taux maximaux permis par la loi de finances.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice BERNARD

Une toute petite question connexe à ce sujet. Avez-vous quelques chiffres sur l'évolution du tourisme meublé sur Sceaux ?

Numa ISNARD

Même si cela peut paraître minime et complètement dérisoire, c'est quand même toujours une augmentation de taxes. Je voulais savoir si cela avait un véritable impact. Est-ce que cela aide à l'attractivité de la ville ? Est-ce que vous avez noté une hausse de la fréquentation ? Est-ce que l'on est obligé à chaque fois d'aller au maximum de l'augmentation possible ? Est-ce que l'on ne peut pas simplement laisser faire le marché et attirer les gens par des tarifs raisonnables ?

Il y a derrière cela une question philosophique. Il faudrait peut-être arrêter d'augmenter les taxes et réduire plutôt nos dépenses

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voudrais quand même préciser que ce sont les touristes qui payent cette taxe et qu'en 2024 se tiendront les Jeux olympiques. Paris et toutes les villes aux alentours vont également augmenter les taux.

On a aujourd'hui 37 Airbnb. En 2022, il y a eu 8 500 nuitées Airbnb et 15 500 nuitées à l'hôtel Colbert, ce qui représente 14 000 € de recettes pour Airbnb et 17 500 EUR de recettes pour l'hôtel Colbert.

Plus précisément, on a 46 adresses Airbnb, mais 11 d'entre elles sont très peu actives. Toutes ces données figurent au rapport d'activité.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-

Christophe Dessanges, Mmes Maud Bonté, Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

XII- JEUNESSE

Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.

Chantal BRAULT

Nous avons souvent parlé de ce dispositif Projeunes qui existe depuis de nombreuses années et qui a été voulu par des jeunes qui souhaitent mettre à profit leurs connaissances dans le cadre d'un projet de solidarité internationale. Ce sont des étudiants qui cherchent à mener à bien des programmes efficaces, sur le long terme et qui peuvent ensuite être repris par les populations à qui ils s'adressent.

Le projet est porté cette année par une association d'étudiants de l'École Centrale Supélec qui est en contact avec l'ONG Caritas Cambodia au Cambodge.

Le projet porte notamment sur le soutien aux populations rurales en difficulté, l'amélioration des conditions sanitaires, d'hygiène et de santé, et des actions à destination d'enfants handicapés.

Cette année, un seul projet a été présenté alors qu'il y en avait eu huit l'année dernière. Mais ce projet a montré son intelligence et son opportunité.

La subvention que nous proposons correspond au montant demandé par le porteur de projet. Elle correspond en outre à ce qu'un gros projet, lorsqu'il y en a plusieurs, est susceptible de recevoir de notre part.

J'ajoute que le projet a également obtenu une aide de 5 000 € de la part du Département.

Nous connaissons ce jeune scén qui va partir au Cambodge. Je pense qu'il faut maintenir ce dispositif Projeunes. C'est une belle image de jeunes extrêmement dévoués et courageux qui reviennent toujours différents de ces missions. Ils en parlent de manière très intéressante avec toujours un accent mis sur des actions en faveur d'enfants qui souffrent et qui ont besoin d'accompagnement et d'aide.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Comment faire pour qu'il y ait plus de candidatures ? Vous dites que le projet est très intéressant, c'est très bien, mais le fait qu'il n'y ait qu'une seule candidature doit vous interpeller. La publicité

autour de ce dispositif est-elle suffisante ? Comment faire pour que ce dispositif soit mieux connu. Je me souviens que c'était un questionnaire que nous avions déjà eu l'année dernière.

Numa ISNARD

Une question sur les retombées, en tout cas le retour de cette action. Je vois dans la délibération que ce projet pourra faire l'objet de reportages photographiques, etc. Avez-vous un plan précis pour faire connaître cette initiative auprès des Scéens ? Des conférences sont-elles prévues ? Différents supports de communication sont-ils déjà à l'étude ?

Xavier TAMBY

Je voulais juste savoir si M. Pouyanné était Scéen.

Chantal BRAULT

Il y a au minimum un Scéen dans chacune de ces équipes. C'est impératif. Nous rencontrons et travaillons avec les équipes qui constituent les différents projets.

Pour répondre à M. Szyrkowski, nous recevions habituellement entre 12 et 15 projets. Cette année, sans que nous comprenions pourquoi, il n'y a eu qu'un seul projet. Nous n'avons pas voulu le rejeter d'emblée sous prétexte qu'il n'y avait pas de comparaison possible. C'est exceptionnel. C'est la première fois que nous n'avons qu'un seul projet. La communication a pourtant été faite en temps et en heure. Et cela fonctionne surtout par bouche-à-oreille. Les jeunes se parlent entre eux. Mais c'est effectivement un retour assez étonnant cette année.

S'agissant des retours, les jeunes ont l'obligation de nous tenir au courant de leurs déplacements, de communiquer avec nous par l'intermédiaire de blogs ou par tout autre moyen. Ils viennent par ailleurs témoigner de leur expérience au cours d'une soirée dans le cadre de la semaine de solidarité en novembre. Le problème, c'est que l'on faisait une communication tous les ans, mais que nous n'avions pas de public. Mais ils se racontaient leur voyage entre eux et il était très important qu'ils puissent partager ensemble. Nous tenons absolument à avoir un retour et à entretenir une communication régulière avec eux. Nous avons par ailleurs souvent travaillé avec nos associations partenaires comme l'Association scéenne d'amitié africaine, Solidarité Kendié ou la Croix-Rouge qui apportaient un regard intéressant et nous conseillaient sur l'opportunité de tel ou tel projet.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES**Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n° 1.****Isabelle DRANCY**

Nous devons procéder à une première décision modificative qui entraîne une augmentation de la section de fonctionnement de 48 000 €. Nous indiquons dans la note de présentation les principales modifications liées à cette rectification du budget, à savoir pour les éléments principaux :

En recettes :

- ✓ - 164 926 € de produits fiscaux liés à la notification définitive des bases de 2023 par rapport à ce que nous avons budgété lors de l'élaboration du budget primitif. Les bases fiscales sont en hausse de seulement 0,15 % pour une estimation de +0,80 % dans le budget primitif.
- ✓ + 74 179 € de dotation de solidarité communautaire exceptionnelle qui sera versée en 2023 par la Métropole du Grand Paris à l'ensemble des communes de la MGP.
- ✓ + 103 981 € de recettes diverses (dont participations de la CAF et recettes de stationnement sur voirie) dont l'exécution est meilleure que les estimations initiales.

En dépenses :

- ✓ - 63 000 € de contribution au fonds de compensation des charges territoriales suite à la notification des bases définitives des impôts à reverser à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris.
- ✓ + 44 350 € de dotation aux provisions pour le compte épargne temps, afin de rectifier la provision calculée au 31 décembre 2022.
- ✓ + 40 018 € de dépenses liées au développement de la végétalisation de l'espace public.

Cette décision modificative ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel et ne modifie pas le recours à l'emprunt.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je vais profiter de cette délibération, non pas pour parler du budget, une fois n'est pas coutume, mais pour parler de végétalisation. Isabelle Drancy vient d'en parler et vous avez vous-même évoqué tout à l'heure la végétalisation de certaines places de stationnement. Or vous connaissez la position d'aimer Sceaux ; avant de végétaliser, il faut déjà songer à ne pas raser la végétation existante. Il faut surtout ne pas artificialiser les sols, ne pas faire Isabella, ne pas couper des arbres, plutôt que de faire trois carrés potagers du côté de l'église. Je cherchais avec Numa à quoi faisait référence Isabelle Drancy. Elle parlait des petits carrés potagers. C'est évidemment du foutage de gueule. Vous pouvez prendre les Scéens pour des gogos, mais cela ne marchera pas. La

végétalisation à la sauce Philippe Laurent et à la sauce Vivre à Sceaux ne prendra pas. Je voulais juste vous le dire à l'avance.

M. le maire

Merci pour cette intervention à nouveau constructive.

Xavier TAMBY

Je vous en prie, c'est gratuit.

Numa ISNARD

Ce n'est pas vraiment gratuit. C'est quand même 40 000 euros de végétalisation. Ce serait bien d'avoir le détail, parce que si cela correspond effectivement à ces bacs, ils doivent être d'une qualité extrême vu le prix.

De manière plus générale, ce document montre bien l'urgence de réduire la dépense publique. On voit déjà que l'on est sous contrainte. J'aimerais savoir quelles sont vos pistes pour faire économiser de l'argent aux Scéens.

Fabrice BERNARD

Deux choses rapidement. 40 000 euros de dépenses liées au développement de la végétalisation. Il faut voir au mètre carré ce que cela représente, mais cela va dans la bonne direction. C'est un début, mais on y va. C'est bien. Je le note.

J'avais en revanche une question sur les 74 179 € de dotation de solidarité communautaire exceptionnelle versée en 2023 par la MGP. C'est exceptionnel, par conséquent, on n'en bénéficiera pas en 2024. C'est pour commencer à travailler sur le budget 2024.

Merci.

Jean-Christophe DESSANGES

J'aimerais revenir sur ce que vous dites depuis les cinq dernières années en expliquant que l'État n'aide pas les collectivités et que la suppression de la taxe d'habitation justifie la hausse des impôts. On s'aperçoit avec ce budget 2023 que non seulement l'État aide financièrement les collectivités, y compris les plus riches, comme le démontre la hausse significative de la DGF. Et même la compensation de la taxe d'habitation est dynamique. Elle est en effet supérieure à l'inflation puisque la Ville va toucher 941 000 euros de plus cette année. C'est beaucoup d'argent que l'État donne à la ville de Sceaux.

On parle par ailleurs d'une augmentation des impôts directs de plus de 4,6 millions d'euros depuis 2020. Et l'on est à plus de 7,8 millions d'euros d'impôts cumulés.

Sceaux, le 22 juin 2023

On s'aperçoit en revanche que les Scéens vont devoir payer vos erreurs d'appréciation sur les taux bancaires qui étaient très faibles l'an dernier. Nous aurions pu passer de taux variable à taux fixe, à moindre coût pour la ville. Mais vous n'avez pas fait ce choix. On ne comprend pas pourquoi. Mme Drancy expliquait que l'on avait gagné 1 % l'année dernière sur les frais financiers. Cette année, nous allons perdre plus de 600 k€, peut-être même 700 k€. On ne sait pas très bien. C'est un peu flou, comme toujours. Les Scéens devront payer ces erreurs d'appréciation.

Bien évidemment, nous ne voterons pas cette modification.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

En ce qui concerne la végétalisation, permettez-moi de réagir. Je n'ai pas encore vu ces aménagements près de l'église qui coûteraient 40 000 euros. J'habite à l'angle de l'avenue Jules Guesde et de la rue des Mouilleboeufs, un très bel espace est en cours de construction par le promoteur Emerige. Avec certains locataires, on se disait que ce serait bien d'avoir un bel espace de végétalisation avec des arbustes de pleine terre. Visiblement, ce n'est pas la politique de la ville. Nous le regrettons.

Jean-Philippe ALLARDI

Je peux répondre à propos du projet Emerige. Il est prévu sur la parcelle située à cheval sur l'autre commune, la réalisation d'un jardin de pluie pour recueillir les eaux qui sera extrêmement végétalisé. C'est prévu dans le projet.

M. le maire

Il n'y a rien à répondre, puisqu'il s'agissait de déclarations.

Pour ce qui concerne la végétalisation, ces 40 000 euros correspondent à un crédit supplémentaire et non pas à la totalité du plan de végétalisation sur six ans. Et vous aurez l'occasion de voir ce qui est fait sur le terrain dans les mois qui viennent.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 6 voix contre Sceaux, le 22 juin 2023

(M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard) ; 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024.

Isabelle DRANCY

Vous savez que l'évolution des redevances est du ressort du maire. En revanche, l'actualisation des tarifs sur les taxes locales de publicité extérieure relève de la compétence du conseil municipal.

En 2022, cette taxe a rapporté à la Ville 9 561,09 €.

Il s'agit de taxer les dispositifs publicitaires et les dispositifs de pré-enseignes. Le tarif est différent selon la superficie. Vous avez un tableau récapitulatif.

On se propose d'augmenter les tarifs de 6 % conformément à l'indice du prix de la consommation (hors tabac) qui résulte de la loi de finances.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Numa ISNARD

Vous savez très bien ce que je vais dire à propos de cette taxe. C'est effectivement une taxe de plus et c'est dommage. Mais, puisqu'il s'agit de taxes un peu spécifiques liées à des aspects commerciaux, peut-être que l'on pourrait opérer une sorte de transfert pour faire baisser la pression fiscale des Scéens, notamment au niveau de la taxe foncière, car même si le taux n'a pas été modifié, les bases ont augmenté.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme

Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Numa Isnard) ; 1 vote contre (M. Xavier Tamby) ; 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

XIV- RESSOURCES HUMAINES

Développement des actions de prévention et d'accompagnement de la Ville

M. le maire

Nous avons ensuite plusieurs délibérations relatives aux ressources humaines avec d'abord la création de deux postes, ce qui engage financièrement la Ville.

La première création concerne un poste de conseiller socio-éducatif pour remettre en place le plan de réussite éducative qui était auparavant financé par l'État. Ce plan existait par le passé. Il a même été financé de manière très importante par l'État, à hauteur de plus de 100 000 euros. Il consistait à faire en sorte que les enfants et les familles présentant un certain nombre de difficultés puissent faire l'objet d'un suivi spécifique par une équipe pluridisciplinaire.

Cette action a permis à un certain nombre d'enfants et de familles de sortir des difficultés grâce à cet accompagnement. L'État a interrompu son soutien et nous nous sommes aperçus que ce désengagement était dommageable pour un certain nombre de familles et d'enfants de Sceaux. Après réflexion, analyse et discussions, nous avons décidé de remettre en place un processus qui s'apparente à ce qui existait auparavant et dont vous avez la description dans la note de présentation. Ceci nécessite la création d'un poste de conseiller socio-éducatif.

Nous souhaitons par ailleurs créer un poste au sein du service Tranquillité urbaine. Il apparaît que ce service est de plus en plus souvent sollicité, pas seulement pour de simples missions de tranquillité urbaine, mais aussi pour l'accompagnement des victimes.

Nous avons à l'heure actuelle 9 postes de policiers municipaux, 9 postes de gardes urbains, 1 poste de chef de service et 1 poste d'assistante. Un seul poste d'assistante ne permet plus de mener à la fois le travail administratif du service, qui est relativement important, et le travail d'accompagnement des victimes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons créer un poste supplémentaire au sens du service Tranquillité urbaine.

Il vous est donc proposé de créer ces deux postes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Monsieur le maire, je réitère une demande que je vous ai déjà faite précédemment. La tranquillité urbaine est un service très important par sa présence active et bienveillante s'il le faut, et peut-être plus contraignante lorsque c'est nécessaire.

Aux Blagis – puisque l'on parle beaucoup des Blagis et qu'il ne suffit pas d'y faire une petite fête et de repartir – juste en face du café Le Patio, il y a un porche fréquenté par des gens qui restent à demeure en attendant je ne sais quoi. Il serait bienvenu qu'une ou deux personnes en uniforme occupent le local de l'ancienne annexe de la mairie pour assurer la sécurité par leur présence dissuasive. Il faut bien dire que ces gens qui attendent le passant ne sont *a priori* pas agressifs. Seulement, si vous avez un enfant de 10 ou 12 ans, un peu fragile, qui ne sait pas quoi faire, à qui l'on proposerait une gentille mission de faire le guet ou autre chose, cela pourrait s'avérer dangereux. Il est essentiel que tous les quartiers de la ville soient protégés. Il n'y a pas que le centre à Sceaux. Je vous réitère cette demande de bien vouloir faire en sorte qu'il y ait du personnel dans ce local.

Je vous remercie.

Sabine NGO MAHOB

Je me souviens que lorsque le commissariat était à Sceaux, il fallait sonner pour que l'on nous ouvre. Et les effectifs du commissariat déménageaient le week-end pour Châtenay-Malabry ou pour Bagneux.

Je m'étonne aujourd'hui que l'on demande des effectifs de la police municipale pour faire du baby-sitting aux Blagis et surveiller les enfants. Quand la police était là, elle ne faisait pas ce travail. Il fallait sonner pour que l'on vous ouvre. Et le week-end, il n'y avait personne. Il fallait aller à Châtenay. Je ne comprends pas pourquoi la police nationale qui était beaucoup mieux préparée pour faire face aux trafics restait enfermée et qu'il faudrait maintenant mettre des agents municipaux sur de tels postes à risques. J'habite les Blagis et je pense que c'est un problème que l'on doit traiter avec les familles plutôt que de mettre les gardes urbains en porte-à-faux avec la population.

Jean-Pierre RIOTTON

Je voulais répondre à Mme Bonté, mais elle est partie. Que fait-on ? Vous servirez de rapporteur.

Jean-Christophe DESSANGES

Bien sûr.

Jean-Pierre RIOTTON

Je connais bien les Blagis. Effectivement, il y a des jeunes, mais je pense que beaucoup des personnes des Blagis peuvent témoigner que la police nationale est très présente. Quand vous passez sous le porche, il n'y a aucun danger. Et en cas de danger, la première chose que devrait faire Mme Bonté, c'est d'appeler le 17. C'est bien de critiquer, mais la police municipale a une mission de prévoyance tandis que la police nationale a mission de sécurité. Elle peut intervenir et interpellé ces jeunes. Encore faut-il qu'ils soient montrés du doigt. Il y a un an, il y avait une dizaine de jeunes sous ce porche. Ils sont aujourd'hui deux ou trois. J'y suis souvent. Je vois souvent la police nationale faire des interventions. Est-ce qu'ils fument ou pas ? Est-ce qu'ils vendent ou pas ? Aujourd'hui, je peux vous dire que la vente de stupéfiants s'est déplacée.

M. le maire

Quoi qu'il en soit, l'objet de la délibération n'est pas de parler de la sécurité. Il s'agit de donner au pôle Familles et solidarité et au service Tranquillité urbaine les moyens d'améliorer encore le niveau de service public. Soit on est contre, soit on est pour. On ne va pas discuter à chaque délibération de l'ensemble de la politique de la France, de l'Europe et du monde.

Philippe SZYNKOWSKI

À l'occasion de Parlons ensemble des Blagis, il était question que le département des Hauts-de-Seine crée aux Blagis deux ou trois postes d'éducateurs de rue. Est-ce resté au niveau des idées ou est-ce devenu une réalité pour les habitants de Sceaux et notamment des Blagis ?

Effectivement, il y a la police nationale, le STU peut également intervenir, mais l'aspect éducatif est important. Il faut sans doute empêcher certaines actions, mais pour autant, il faut avoir une action de dédramatisation et faire en sorte que les jeunes aient une attitude beaucoup plus positive vis-à-vis de la société.

M. le maire

Monsieur Szykowski, je suis un peu déçu. Vous semblez ne pas écouter ce que l'on dit. Cela m'étonne de vous. En octobre dernier, nous avons fait un bilan d'étape sur la feuille de route que vous évoquez. Il me semble avoir dit clairement où nous en étions sur ces sujets.

Beaucoup de choses ont été faites. Je vous serais reconnaissant les uns et les autres de cesser de vous lamenter à propos des Blagis. Agissez et ne vous lamentez pas. C'est ce que nous faisons.

Le club de prévention Jeunes Dans La Cité implanté aux Blagis de très longue date et qui a connu quelques faiblesses a été totalement restructuré avec le soutien du Département. Trois personnes sont aujourd'hui dédiées au territoire de Sceaux, un chef de secteur et deux éducateurs.

En collaboration avec le Département, nous avons créé un service de médiation éducative qui sera mis en place à compter du 1^{er} octobre prochain. Il comptera cinq personnes et le financement sera assuré pour moitié par le Département.

Nous faisons ce que nous avons dit que nous ferions ni plus ni moins, comme d'habitude.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Adaptation des emplois et lutte contre la précarité du personnel communal.

M. le maire

C'est une autre délibération qui consiste aussi à créer des postes, mais de manière tout à fait différente.

Il s'agit de lutter contre la précarité de l'emploi public en transformant des statuts d'agents précaires, CDD ou vacataires, en postes permanents. Ceci concerne 8 postes, mais j'insiste sur le fait que le financement de ces postes est assuré, ces personnes travaillant déjà pour la ville en CDD ou en tant que vacataires.

Il nous semble en effet important de continuer la consolidation de notre administration, notamment dans le service animation, puisqu'il s'agit de créer 3 postes d'adjoints d'animation à temps complet.

Pour ce qui concerne les reclassements, la question est un peu plus complexe. Cela concerne des agents déclarés inaptes à exercer leurs fonctions par le comité médical. Ces agents restent fonctionnaires et sont placés en période de préparation au reclassement, mais ils occupent toujours un poste au tableau des effectifs.

Nous essayons de faire un travail permettant le reclassement de ces agents sur un autre poste ou dans un autre métier après une période de formation. C'est un traitement adapté à chaque agent. Nous avons d'ailleurs connu plusieurs réussites en la matière.

Le problème, c'est que nous ne pouvons pas remplacer ces agents sur leur poste et que nous faisons par conséquent appel à des vacataires. Il est donc proposé de créer 5 postes supplémentaires qui nous permettront de remplacer les 5 agents actuellement en reclassement. Ce sont des postes supplémentaires au tableau des effectifs, mais qui sont d'ores et déjà remplis par des personnes en vacation ou en CDD.

C'est la raison pour laquelle j'ai distingué les deux postes précédents qui sont une véritable création avec un coût supplémentaire de ces postes qui ne présentent pas un coût supplémentaire, ou alors un coût marginal, les statuts n'étant pas tout à fait les mêmes.

Et vous avez ensuite des modifications de postes qui sont équilibrées en termes de nombre.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je pense que la démarche est louable et ne me pose pas de problème de fond. Si j'ai bien compris, les 5 personnes en question sont inaptes sur leur emploi d'embauche. Elles sont affectées à d'autres tâches et pour remplir les tâches qu'elles effectuaient auparavant, vous recrutez des vacataires ou d'autres contractuels.

M. le maire

C'est bien cela. On ne peut pas recruter, car leur poste est occupé.

Xavier TAMBY

Concrètement, cela augmente quand même le plafond d'emplois autorisés, c'est-à-dire que le niveau d'ETP augmente. Mais vous dites en même temps que cela ne change pas sensiblement la masse salariale, parce que les vacataires en question sont rémunérés à des niveaux relativement faibles.

M. le maire

Pas forcément.

Xavier TAMBY

Du coup, ce n'est pas neutre d'un point de vue budgétaire.

M. le maire

Ces cinq personnes sont en période de préparation au reclassement et sont payées. Et nous avons recruté des contractuels pour pallier leur absence dans leur poste. Mais il est vrai que la question peut se poser ensuite de la sortie des personnes en reclassement. Elles vont se retrouver dans un

nouveau métier, et c'est toute la finesse de la gestion. L'idéal, c'est qu'elles prennent un poste différent pour lequel il y a une vacance. Mais ce n'est pas toujours possible.

Notre politique consiste à faire du cas par cas dans ces situations et l'on sait que cela fonctionne. On a l'exemple récent d'une aide-soignante qui a suivi une forme de reconversion et qui est désormais agent d'accueil à la mairie.

Le principe, c'est de créer ces postes permanents pour que l'on puisse embaucher des agents titulaires pour occuper ces postes qui ne sont plus occupés.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoption du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023.

M. le maire

À la suite de ces deux délibérations, pour la bonne forme, je vous propose aussi le tableau des effectifs qui résulte de toutes ces modifications.

Nous passons au vote.

Maud BONTE

Est-ce que je peux poser une question ?

J'ai appris il y a quelque temps le départ de la cheffe du service urbanisme à Verrières-le-Buisson et celui de la cheffe de service de la voirie à Vallée Sud-Grand Paris. Ces postes ont-ils été remplacés ?

M. le maire

Mme Dancourt, la cheffe du service urbanisme et droit des sols est toujours à Sceaux.

Maud BONTE

Je parlais de Mme Personnic.

M. le maire

Elle a quitté les effectifs et un nouvel agent lui a succédé.

Maud BONTE

Et pour Mme Ranson ?

Sceaux, le 22 juin 2023

M. le maire

Même chose, elle n'est pas partie à Vallée Sud-Grand Paris, mais au Département.

Maud BONTE

Il y a quelqu'un d'autre ?

M. le maire

Bien sûr. La ville de Sceaux est suffisamment attractive.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la fonction publique territoriale et aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mises en œuvre par le CIG petite couronne.

M. le maire

C'est une délibération que nous avons déjà examinée en 2018. Nous avons décidé d'adhérer à cette mission de médiation mise en œuvre à titre expérimental par le CIG. L'expérimentation étant jugée concluante, il convient d'y adhérer de manière définitive.

Le décret du 25 mars 2022 a fixé le nouveau cadre réglementaire du dispositif. Afin de désengorger la justice administrative, la saisine du médiateur constitue un préalable obligatoire au recours contentieux en cas de litige avec un agent.

Le CIG exerce cette mission pour le compte des collectivités. Il est par conséquent proposé d'y adhérer.

Toute saisine du médiateur fait l'objet d'une participation de la collectivité à hauteur d'un montant forfaitaire de 375 euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, une somme forfaitaire de 85 euros par réunion de médiation supplémentaire, en présence du médiateur.

Sceaux, le 22 juin 2023

Pour information, durant toute la période expérimentale, il n'y a pas eu de saisine. Nous n'avons pas énormément de contentieux avec nos agents.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Combien y a-t-il de contentieux en cours entre la Ville et un agent ou un ancien agent ?

M. le maire

Je viens de vous dire qu'il n'y en avait pas.

Maud BONTE

Pardon, mais j'ai vu passer dans les décisions du maire des frais d'avocats pour des problèmes de harcèlement. Combien y a-t-il de recours ?

M. le maire

Il ne s'agit pas forcément de contentieux avec le personnel. Cela peut être aussi la Ville qui se constitue partie civile. Ce n'est pas forcément un contentieux sur le plan du droit administratif du personnel.

Maud BONTE

C'est du droit social et non pas du droit administratif.

M. le maire

Ce n'est pas du droit social. Le harcèlement, c'est du pénal. Et de toute façon, le droit social n'existe pas dans la fonction publique territoriale. C'est le droit administratif. La ville de Sceaux n'a pas de contentieux d'ordre administratif avec quiconque de son personnel.

Philippe SZYNKOWSKI

Pour mémoire, avant 2018, ce dispositif n'était pas obligatoire.

M. le maire

Non. On allait directement au tribunal. Il pouvait y avoir des discussions, mais en général on allait au tribunal.

Philippe SZYNKOWSKI

C'est devenu obligatoire en 2022 en fait, sauf que le conseil municipal de Sceaux l'avait déjà adopté en 2018.

Sceaux, le 22 juin 2023

M. le maire

En 2018, c'était expérimental. L'expérimentation a été jugée satisfaisante par le Conseil d'État. Les seules réticences venaient des organisations syndicales qui considéraient que les centres de gestion, gérée par des élus, pouvaient être juges et parties. L'État a finalement décidé de le rendre obligatoire. Ce que nous faisons par cette délibération, c'est que nous adhérons à la mission de médiation menée par le centre de gestion. Nous aurions pu désigner un médiateur, comme nous avons désigné un déontologue, mais nous estimons préférable de passer par le centre de gestion de la petite couronne qui est un centre de gestion extrêmement structuré.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS**Vœu du groupe Sceaux Ensemble – PLUi : Procédures et transparence.****Maud BONTE**

Notre Territoire connaît de profondes transformations (arrivée prochaine du Grand Paris Express, de la ligne 10 du Tramway...), et doit relever dès aujourd'hui des défis en matière de préservation de l'environnement et de limitation d'émission des gaz à effet de serre.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal constituera la mise en œuvre opérationnelle d'actions répondant à ces enjeux, afin de conforter l'attractivité et le rayonnement du Territoire, d'améliorer le cadre de vie de tous et d'amplifier les actions du Territoire sur la transition écologique, la place de la nature en ville et la préservation de la biodiversité.

Le PLUi est un outil réglementaire qui définit les règles applicables aux permis de construire et aux autres autorisations d'urbanisme. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle privée et remplacera à terme les documents d'urbanisme existants sur les communes de Vallée Sud-Grand Paris.

Si la compétence « PLU » relève désormais de l'Établissement Public Territorial depuis 2016, l'instruction des autorisations d'urbanisme reste gérée par les communes.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) traduit le projet politique d'aménagement et de développement durables appelé PADD du Territoire Vallée Sud-Grand Paris pour les 10 à 15 prochaines années. Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement des 11 communes du Territoire pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements, développement économique, cadre de vie...).

Réduire le PLUi à une juxtaposition de PLU communaux serait le dénaturer et remettre en cause le rôle du Territoire.

À Sceaux, les étapes des contributions se sont élaborées dans l'insatisfaction des Scéens présents.

Regroupés par table où trois élus et deux collaborateurs de l'agence de communication en charge de la soirée s'étaient installés, les trois participants scéens se retrouvaient en forte minorité. Jalousement conservés par les deux collaborateurs de l'agence, les documents extrêmement basiques nous ont été lus. Et ces employés se sont arrogé le droit d'écrire eux-mêmes. Il s'agissait de cocher une case entre : « *Vous souhaitez des haies ? Des arbres ? Ou bien « Préférez-vous vivre en pavillon ? En petit immeuble » ?*

Ces questions, quasi enfantines, ne sont pas à la hauteur ni de l'intelligence des participants ni des enjeux à venir. Des architectes, urbanistes, paysagistes, présidents d'associations environnementales s'étaient déplacés dans un esprit constructif, d'autant qu'ils avaient en mémoire les précédents ateliers et commissions de réflexion portant sur l'élaboration des anciens POS et PLU.

Vous conviendrez que ces échanges sont insatisfaisants. Qu'en est-il des directions qui se déterminent ?

La crédibilité de la démarche pose question, ainsi que sa transparence. Nous souhaitons transmettre au Territoire notre préoccupation face à ce manque d'informations.

Aussi, ce vœu qui s'adresse au Territoire, sera, nous l'espérons, soutenu par la majorité, afin d'obtenir des échanges plus élaborés, plus documentés et plus transparents.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci de ce rappel et de cette formation gratuite, Madame Bonté.

Je vous rappelle que le transfert des PLU au territoire a été voté dans la loi Notre et que la quasi-totalité des maires s'y est opposée à l'époque. Je constate aussi que les majorités suivantes, notamment pendant le précédent quinquennat, ne sont pas revenues dessus, malgré la demande des maires. À l'occasion de la loi 3DS, les maires ont demandé le réexamen du sujet avec d'ailleurs l'accord de la plupart des présidents de territoire qui ne voulaient pas de cette responsabilité. Cela n'a pas été possible. Nous sommes aujourd'hui dans la situation d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal dans les moins mauvaises conditions possibles.

S'agissant des éléments de la concertation et de l'organisation, vous pouvez vous adresser au président du Territoire, ou au vice-président en charge. Vous aurez l'occasion de les voir, puisqu'une réunion publique est organisée à Bourg-la-Reine lundi prochain à 19 heures.

Mais je reviens sur une phrase que vous avez prononcée tout à l'heure. Vous dites que « *réduire le PLUi à une juxtaposition de PLU communaux serait le dénaturer et remettre en cause le rôle du Territoire* ». Les maires se sont justement attachés à ce que le PLUi soit une juxtaposition de PLU communaux. Parce que nos communes ne sont pas de même nature, et certaines d'entre elles ont des règles dont nous ne voulons pas. Et nous avons des règles dont certaines communes ne veulent pas. Les maires souhaitent que chacun reste maître de son PLU.

Je crois pouvoir vous dire, puisque nous avançons à la fois sur le zonage et sur le règlement, que nous y sommes parvenus et que la partie du PLUi qui concerne Sceaux ressemblera très fortement au PLU actuel avec un durcissement des règles de construction. Certains propriétaires m'en ont d'ailleurs déjà fait la remarque acerbe. Et il y aura également une augmentation importante du nombre d'espaces verts protégés.

Je pense donc il ne s'agit pas d'un vœu allant dans l'intérêt de Sceaux. Il va peut-être dans l'intérêt d'une technocratie intercommunale, mais il ne va pas dans l'intérêt de Sceaux.

Qui souhaite intervenir ?

Xavier TAMBY

Pour ce qui concerne Aimer Sceaux, et c'est peut-être aussi le fait de travailler dans le milieu militaire, je me demande quel est le but de guerre.

Le but de guerre, c'est de faire en sorte que Sceaux soit moins densifiée et moins bétonnée. C'est la seule et unique chose qui m'intéresse. Que cela passe par un PLU ou un PLUi, que les maires soient d'accord ou non, que certains souhaitent en faire une juxtaposition ou que d'autres ne le souhaitent pas, peu me chaut. Le but, c'est de faire en sorte que les documents d'urbanisme qui s'appliquent à la ville de Sceaux permettent de revenir à ce que la ville était il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, c'est-à-dire un véritable petit village totalement protégé. C'est ce que nous défendrons en 2026 et je sais que c'est très partagé par l'opinion publique scéenne. Ce chef-d'œuvre, qui est le fruit multiséculaire de la société civile scéenne, doit être protégé aujourd'hui comme il a été protégé hier et comme il le sera demain.

Je m'abstiendrai donc sur ce vœu, parce qu'il y a effectivement une ambiguïté que vous avez justement relevée. Mais ce pour quoi nous nous battons lors des prochaines élections municipales, c'est vraiment ce que je viens d'exposer : la lutte contre la densification et la bétonisation, peu importe ce que la puissance publique cherche à imposer.

Philippe SZYNKOWSKI

Il me semble que l'on ne peut pas raisonner comme on l'a fait durant des décennies s'agissant du développement des villes. Des tentatives de regroupement, de dépassement des frontières habituelles comme celle des villes ont tendance à se mettre en place. Un certain nombre de

politiques vont dans ce sens. À titre personnel, je suis assez favorable à ces évolutions. C'est bien que la ville de Sceaux puisse décider de la manière dont son territoire doit être aménagé et organisé, mais j'ai une vision plus fédéraliste. Il faut changer notre manière de voir et considérer que la cogestion est quelque chose de bénéfique, et pas forcément quelque chose de technocratique, à partir du moment où l'on sait que cela va dans le sens de l'intérêt des habitants d'un territoire.

Je vois aussi que les arguments portés par ce vœu sont très polémiques. Cela ne reflète pas ce que j'ai vécu lors de cette réunion, même si les représentants de Vallée Sud-Grand Paris ne posaient peut-être pas les questions qu'il aurait fallu poser.

L'intercommunalité est selon moi quelque chose de partagé. Il faut réussir à trouver des points d'accord sur lesquels tout le monde peut se retrouver. C'est difficile, car cela demande un travail de collaboration important, mais on peut y parvenir.

Voilà les réflexions que m'inspire ce vœu. J'espère que la position de la ville de Sceaux, même si elle est partagée par les autres communes de VSGP, évoluera d'une façon ou d'une autre, car il y va aussi de notre avenir. Quoi que l'on en dise, l'intercommunalité doit jouer un rôle beaucoup plus important. Je pense que l'on y parviendra, mais quand ? C'est tout le problème.

Maud BONTE

Il ne faut absolument pas dénaturer mes propos. Je ne suis pas pour une centralisation technocratique. Nous voulons au contraire que, dans une grande transparence, toutes les associations et tous les amoureux de la ville de Sceaux puissent être entendus pour qu'il y ait une maîtrise très forte de la densification et pour que la végétalisation ne se limite pas à trois petits bacs en béton près de l'église, mais que la place du végétal, de la respiration et de la qualité de vie soit vraiment au cœur de ce que nous souhaitons.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté à la majorité avec 5 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud bonté, MM. Fabrice Bernard, Numa Isnard) ; 24 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 3 abstentions (MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

XVI- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XVII- COMMUNICATIONS DU MAIRE**M. le maire**

Je voulais vous faire deux communications. La première porte sur les suites du plan de sobriété énergétique dont nous avons débattu au mois d'octobre.

S'agissant de l'électricité, sur les cinq premiers mois de l'année 2022, nous avons consommé 964 MWh et sur la même période en 2023 864 MWh, soit une diminution de 100 MWh.

S'agissant du gaz, les chiffres sont de 3 730 MWh en 2022 et de 2 372 MWh en 2023 soit une diminution de 36 %.

Vous voyez qu'un véritable effort a été fait. Je m'en réjouis et je remercie toutes celles et tous ceux qui sont à l'origine de cet effort, et notamment les services municipaux.

La deuxième communication concerne la publication dans le magazine de Sceaux du mois de juillet ainsi que sur le site de la ville, d'un plan de sobriété sur l'eau. Il s'agit notamment de :

- ✓ La récupération des eaux pluviales organisée sur différents sites de la ville.
- ✓ La modification des modalités de nettoyage dans les écoles, afin de réduire l'usage de l'eau.
- ✓ L'adaptation de la fréquence des lavages de la rue piétonne en fonction de la sécheresse.
- ✓ La sélection des végétaux en fonction de leur résistance à la sécheresse.
- ✓ L'installation d'économiseurs d'eau mis en place progressivement lors de la réhabilitation de certains lieux.
- ✓ Le renouvellement d'équipement qui est l'occasion de mettre en place des appareils beaucoup plus économes en eau.

D'autres actions seront progressivement mises en place, dont le conseil des transitions pourra se saisir utilement.

XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XIX- QUESTIONS ORALES**Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI****Philippe SZYNKOWSKI**

Monsieur le maire, depuis longtemps le thème de la démocratie participative s'est développé dans des débats publics ou privés.

Sceaux, le 22 juin 2023

La politique municipale de Sceaux s'est inspirée de ce concept par lequel citoyennes et citoyens sont invités à donner leurs opinions et arguments sur les questions qui importent à toutes et tous pour changer la ville, avec les sessions des « Parlons ensemble de... », qu'il s'agisse du centre-ville, des Blagis, etc.

Lors de l'assemblée générale du comité Consultatif des transitions le 7 juin courant, une participante a proposé que soit étudiée la manière d'impliquer plus les gens de manière décentralisée, comme elle l'a connu en Alsace, pas nécessairement à la mairie ou aux Garages, mais dans des lieux au plus proche des quartiers, pouvant recevoir du monde, en impliquant les associations et la population sur une question locale spécifique.

L'absence de lieux dédiés à des réunions d'informations et de débats dans les divers quartiers comme il se fait parfois ailleurs avec des Maisons de quartier municipales nuit à l'implication citoyenne. L'usage de l'internet avec Zoom ou Teams semble limité, car outre les personnes qui ne l'ont pas ou n'en veulent pas, il peut être difficile pour les seniors ou personnes handicapées de se déplacer au centre-ville, donc tout milite pour que des lieux spécifiques par quartier soient mis à disposition des particuliers et des associations pour améliorer les liens sociaux, s'instruire, s'exprimer sur la politique municipale. Utiliser les écoles peut s'avérer difficile, sauf période d'élections. Ces lieux pourraient servir de relais pour des référendums locaux.

La démocratie participative ne va pas de soi, elle demande réflexion, temps et volonté, d'utiliser l'information et la communication pour que la population se sente impliquée et que les réunions ne soient pas de pure forme, la décision finale étant déjà prise en petit comité.

C'est un travail de très long terme avec ces relais pour amplifier la participation citoyenne, mieux entendre les points de vue et en tenir compte, promouvoir les échanges collectifs.

Merci de vos observations.

M. le maire

Ce n'est pas vraiment une question, Monsieur Szykowski.

Ainsi que vous le rappelez, notre commune est particulièrement active en matière de démocratie participative.

Les démarches « Parlons ensemble de Sceaux » et « Parlons ensemble de l'environnement » se sont ainsi déroulées dans différents lieux de la Ville, parfois insolites.

Certaines rencontres se tiennent dans les établissements d'enseignement, afin d'associer plus aisément étudiants et élèves. Cela a été le cas par exemple de la démarche menée en lien avec l'Europe.

Les réunions qui concernent plus particulièrement les habitants d'un secteur de la commune sont organisées chaque fois que possible au plus près de ceux-ci dans des lieux tels que la salle du centre de loisirs des Blagis ou encore le préau de l'école du Petit Chambord.

Notre cinéma municipal constitue également un lieu de rencontres-débat particulièrement qualitatif.

Notre commune est par ailleurs dotée de nombreuses salles de réunion, à l'Ancienne mairie ou aux Garages qui constituent autant de lieux de rencontres.

Le territoire de notre commune reste d'une surface assez restreinte qui peut être parcourue à vélo, voire à pied pour de nombreux parcours.

Quand une réunion qui concerne l'ensemble des habitants est organisée, il est donc assez logique qu'elle se tienne en l'hôtel de ville. Ce sont alors les points de vue d'habitants de différents profils qui s'échangent.

Après la période de crise sanitaire que nous avons subie, nous avons pu observer que les modes de réunion partiellement en visioconférence comportent des limites et permettent difficilement de véritables échanges approfondis. Ils ne peuvent remplacer les échanges en présentiel, *a fortiori* pour des populations qui ne seraient pas totalement à l'aise avec ce mode de communication.

Néanmoins, certaines séances de travail sont proposées en mode mixte pour permettre à certains publics de participer depuis chez eux à ces réunions.

J'entends votre suggestion de réfléchir à une décentralisation des réunions chaque fois que possible, mais il me semble qu'il s'agit déjà de ce que nous faisons.

Il me semble par ailleurs que Mme Presson a rappelé lors de la dernière réunion du comité Consultatif des transitions que la Ville était attentive et ouverte à cette possibilité.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

M. le maire

La question n° 2 est celle de Mme Gautier.

Christiane GAUTIER

En 2020, vous avez annoncé la création de plusieurs maisons médicales pour contrer la sous-densité médicale de Sceaux, confirmée par le zonage de l'ARS.

Ce zonage permet de graduer les aides financières accordées à l'installation des médecins généralistes, venant d'une part de l'agence régionale de santé (ARS), puis de l'assurance maladie et de l'union régionale des professionnels de santé (URPS).

En 2018, avec 10 généralistes âgés en moyenne de 58 ans, l'ARS classait Sceaux en zone d'action complémentaire (ZAC) tandis que les villes de Clamart, Le Plessis-Robinson, Châtenay étaient classées en zone d'action prioritaire (ZIP).

En 2022, la situation des trois villes mentionnées s'inverse, Sceaux passe en ZIP alors que Clamart, Le Plessis-Robinson et Châtenay redressent la barre et passent en ZAC.

Depuis vous avez ouvert en 2023, la première maison médicale de 100 m² offrant trois cabinets de consultation, dans le bâtiment nouvellement construit du 1 rue Joffre.

De votre propre aveu, Monsieur le maire, et de celui de votre adjoint à la santé, vous avez eu beaucoup de difficultés à trouver des praticiens pour s'y installer.

Aujourd'hui, une sage-femme et une généraliste y exercent à temps plein, un praticien hospitalier y consulte en médecine générale à mi-temps.

Le loyer est de 3 400 € par mois.

Des municipalités des Hauts-de-Seine ont fait d'autres choix en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé de leur ville, l'ARS et l'URPS.

Prenons la ville de Chaville, 20 000 habitants, qui n'a pas aggravé sa situation sanitaire, en ZAC comme à Sceaux, en ouvrant dès 2018, une maison médicale libérale de 320 m² avec neuf praticiens, dont sept médecins généralistes, et une infirmière.

Sur le plan financier, la municipalité de Chaville a assumé les travaux d'aménagement du local, 270 000 € subventionnés à 40 % par l'ARS et l'URPS, prend à sa charge la moitié du loyer annuel, soit 40 000 €. Chaque professionnel de santé paye de son côté un loyer mensuel de 390 € pour 20 m².

Classée en ZIP, la ville de Sceaux a-t-elle bénéficié d'aide de l'ARS, de l'assurance maladie ou de l'URPS pour l'aménagement du local 1 rue Joffre ?

Comment expliquez-vous la cherté du loyer proposé par la Ville, à chaque professionnel de santé pour la location de ce local ?

Je vous remercie.

M. le maire

Je vous rappelle tout d'abord que selon l'ARS, 96 % de la population en Île-de-France est considérée comme confrontée à une offre médicale insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Les causes de la raréfaction de l'offre médicale sont connues :

- ✓ l'augmentation des besoins de santé liée à une meilleure information des usagers et des

modifications sociétales profondes.

- ✓ Les jeunes médecins qui privilégient le salariat et le temps partiel, leur permettant une meilleure qualité de vie.
- ✓ La cherté de l'immobilier qui est un autre frein à l'installation.

L'augmentation du numerus clausus ne verra ses effets que dans les années 2035, selon le ministre François Braun.

La santé est une compétence régaliennne de l'État, même si ce sont les maires qui restent les premiers interlocuteurs des administrés. Certaines collectivités ont pris la décision de salarier directement des médecins généralistes, comme en Saône-et-Loire. Le coût de ces décisions est considérable et correspond à un transfert de charge de l'État vers les collectivités.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), dont vous citez l'exemple de Chaville, sont des structures assorties de contraintes telles que l'élaboration d'un projet médical coordonné, la mise en place d'un système informatique commun, la permanence des soins et l'exercice en secteur 1 conventionné. Ce n'est pas ce que nous souhaitons à Sceaux.

Christiane GAUTIER

À Chaville, il s'agit d'une maison de santé libérale.

M. le maire

C'est une maison de santé libérale avec des contraintes très fortes. Aucun médecin n'a souhaité s'inscrire dans un tel dispositif. Je crois d'ailleurs que le nombre de médecins que vous citez n'est pas exact. Il est moins important.

Il y a aujourd'hui 16 médecins généralistes en activité à Sceaux, autant qu'à Chaville. 6 médecins nouveaux se sont installés à Sceaux cette année.

Notre choix a été de mettre à disposition un local de 100 m² pour un exercice libéral. Il ne s'agit pas d'une MSP, le projet n'était donc pas éligible aux aides des collectivités ni de l'ARS. En revanche, les médecins étaient éligibles aux aides à l'installation de l'ARS. Dans le cadre du plan Région solidaire, les médecins qui se sont installés ont également pu bénéficier d'une aide de la région Île-de-France pour des travaux d'installation et l'acquisition d'équipements.

Le médecin interniste qui effectivement exerce en partie à l'hôpital Saint-Joseph consulte non pas à mi-temps, comme vous le prétendez, mais de 13 h à 21 h, soit 8 heures par jour.

Le loyer mensuel de 1 130 euros par praticien permet l'équilibre des charges, sans aucune marge pour la commune. La Ville est en effet locataire de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui a acquis le volume correspondant en VEFA et a procédé à son aménagement. La SEM facture une

redevance à la Ville calculée à partir des frais de l'emprunt souscrit pour l'acquisition des murs de la structure.

Vous avez raison de souligner l'importance du reste à charge pour la commune de Chaville. Les centres de santé en Île-de-France sont tous déficitaires, comme le soulignait une récente étude de l'IGAS.

Il est à souligner que la ministre Agnès Firmin-le Bodo vient de demander une étude de l'IGAS sur l'équilibre financier des MSP.

En ce qui concerne Sceaux – et je suis désolé que M. Tamby et M. Isnard soient partis, eux qui parlent sans cesse des finances – l'attractivité de la ville et les actions menées par la Ville permettent de conserver une offre de soins de qualité sans reste à charge pour les Scéens.

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Je vous remercie.

Ma question porte sur les insuffisances de l'attractivité commerciale du centre-ville.

L'attractivité est une valeur sur laquelle la majorité des Scéens s'accorde. Le cœur de notre ville présente une place arborée autour de laquelle des commerces réputés attirent bien au-delà de notre ville.

Le projet de Gaulle a été lancé avec la promesse d'être en phase avec la charte de Sceaux village. De même, de nombreux commerces devaient s'installer ainsi qu'un parking en sous-sol devant résoudre tous les problèmes d'accueil des clients.

La réalité est toute autre. L'opération immobilière à l'architecture banale comporte près d'une centaine de logements implantés à la place des 50 arbres de la place et du rond-point. En outre, l'annonce des 14 commerces supplémentaires est erronée. Il existait déjà huit commerces : le fleuriste, le bar-tabac, l'auto-école, les pompes funèbres et le restaurant asiatique rue Houdan, et rue du Four, l'ancienne crêperie, les restaurants Saveurs du monde et le Ksar. Au final, il n'y aura que six commerces de plus, le coworking existant sera déplacé, mais conservé.

Quant au parking de 150 places acquis au prix de 2,7 millions d'euros, chiffre recueilli au CM du 19 décembre 2019, le compte est faux également, comme le montrent les plans.

L'addition des 90 places en surface, des 10 places de la poste, des 20 places de l'allée Camberwell et des 11 places de la rue Voltaire devant le restaurant le Don Giovanni et la maison de retraite Renaudin se montent à 131 places supprimées. Au final, ce sont 150 places moins 131, soit seulement 19 places de plus pour un coût de 2,7 millions d'euros.

Comment pouvez-vous justifier la faiblesse de l'attractivité commerciale qui résulte de votre projet ?

M. le maire

D'abord, je vous remercie pour l'intérêt que vous manifestez pour le projet portant sur le centre-ville et plus particulièrement le secteur de la place du général de Gaulle. Il s'agit en effet d'un projet stratégique pour conforter l'attractivité de notre centre-ville.

Ainsi que la concertation réalisée dans le cadre de l'opération « Parlons ensemble du centre-ville » l'a montré, cette opération permettra, grâce à la réalisation de surfaces commerciales complémentaires, de diversifier l'offre actuelle, répondant ainsi aux préconisations des spécialistes en matière de commerce de proximité qui ont relevé que la césure constituée par le parking de Gaulle ne permettait pas la meilleure synergie commerciale.

Notre attractivité commerciale est d'ores et déjà considérée comme assez exceptionnelle et se traduit par quasiment aucune vacance locative ; les quelques boutiques actuellement vides de la rue Houdan ont en effet trouvé preneurs et l'une est désaffectée, car d'importants travaux de structure doivent y être réalisés avant d'envisager à nouveau son utilisation.

J'ajoute que les relevés de fréquentation de la rue Houdan et de ses abords montrent que celle-ci augmente alors que celle des parkings baisse.

Je note que vous êtes préoccupée par le nombre de commerces qui seront créés dans le cadre de cette prochaine opération, confirmant ainsi l'option que nous avons prise de développer l'offre sur ce secteur.

Ainsi que chacun l'a compris, pour réaliser cet objectif, il convenait de faire en sorte que les besoins en commerce trouvent des réponses par des surfaces complémentaires et que les besoins en stationnement soient satisfaits par un parking souterrain.

Je ne reviendrai pas en détail sur les chiffres que vous annoncez qui sont totalement saugrenus puisque vous incluez des commerces qui sont situés en dehors du périmètre de l'opération, rue du Four en particulier. Si les commerces de la rue du Four ont fermé, avec notre accord, mais aussi et celui des commerçants, c'est, parce qu'ils n'auraient pas vécu durant les travaux. Ils seront rouverts, ensuite viendront en plus des commerces comptabilisés dans l'opération de la place de Gaulle.

Je vous remercie de souligner que les périodes d'études ont été mises à profit pour expérimenter des activités telles que celles de tiers lieux, préparant ainsi la vocation de futurs espaces à réaliser dans le cadre de l'opération.

Aujourd'hui, nombreux sont les opérateurs économiques et commerciaux qui m'interrogent sur la date à laquelle il leur sera possible d'intégrer les futurs locaux commerciaux.

Ces futurs locaux bénéficieront en effet d'un emplacement privilégié et seront de surcroît adaptés aux besoins des commerçants, mais aussi bien sûr des habitants.

Je compte donc sur votre soutien pour que ce projet se réalise à brève échéance, afin de conforter l'attractivité commerciale de notre centre-ville à laquelle nous sommes au moins autant que vous très attachés.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, chers collègues, il s'agit d'une question sur les actions de la Ville en faveur de la pratique sportive dans les écoles de Sceaux, en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je tiens à attirer votre attention sur un sujet d'une grande importance pour nos jeunes : les actions de la ville de Sceaux en faveur de la pratique sportive dans nos écoles, en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Lors de notre séance du 23 mars 2023, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion visant à promouvoir les pratiques sportives chez les plus jeunes, en lien avec les JOP 2024.

Cette motion avait pour objectif de renforcer les actions en faveur de la pratique sportive dans les écoles maternelles et primaires, en particulier lors de la Journée olympique du 23 juin et de la Journée paralympique du 8 octobre. De plus, elle soulignait l'importance de soutenir les écoles souhaitant obtenir le label « Génération 2024 ».

Dans le journal de la ville du mois d'avril 2023, la majorité municipale a rappelé la grande qualité de sa politique sportive, et réaffirmé son engagement en faveur des JOP 2024. Elle a mis en avant le label « Terre de Jeux » obtenu en 2019, annoncé la distribution de billets gratuits pour les JO destinés aux jeunes, aux élèves scolaires et aux membres des associations sportives.

Elle a aussi exprimé son soutien aux écoles qui s'inscrivent dans la dynamique « Génération 2024 », un label garantissant la mise en place d'activités sportives et physiques quotidiennes au bénéfice de tous les enfants scolarisés.

Depuis, nous avons pris connaissance de l'exemple des écoles de Bourg-la-Reine qui ont toutes réussi à obtenir le label « Génération 2024 », démontrant ainsi qu'avec une volonté politique, il est possible d'offrir 30 minutes d'activité physique à tous les enfants de la ville pendant les 10 prochains mois d'école.

Cependant, pour revenir aux engagements de la ville en faveur de la pratique du sport dans le contexte des JOP 2024, nous n'avons trouvé aucune information dans Sceaux mag ou sur le site internet sceaux.fr concernant la tenue dans nos écoles de la Journée olympique le vendredi 23 juin.

Comme tous ici, soucieux du bien-être des plus jeunes, reconnaissant les bienfaits d'une pratique sportive quotidienne de 30 minutes et conscients que le sport scolaire est bien souvent la première – voire pour certains la seule – porte d'entrée des jeunes avec le sport, nous nous interrogeons sur les actions entreprises par la Ville pour mettre en œuvre le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » et obtenir le label « Génération 2024 ».

Aussi, pouvez-vous nous communiquer les actions concrètes lancées par la Ville, afin de favoriser la mise en œuvre du programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne », d'obtenir le label « Génération 2024 » et enfin pour assurer le bon déroulement des Journées olympiques et paralympiques dans nos écoles.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

S'agissant de votre question portant sur les activités sportives sur le temps scolaire, je tiens à rappeler en premier lieu que le contenu et l'organisation de ce temps reste à ce jour du ressort de l'Éducation nationale.

Néanmoins, notre commune fait partie de celles qui sont particulièrement investies aux côtés des enseignants pour qu'une offre sportive variée et de qualité soit proposée aux élèves. Nous mettons ainsi à disposition des instituteurs et professeurs des écoles des professionnels qualifiés (les ETAPS) pour encadrer les activités sportives élémentaires à raison d'une heure de cours par classe et par semaine, ainsi que les équipements sportifs de la Ville.

Sur proposition de la Ville, chacune des écoles a défini, en lien avec nos ETAPS, un projet éducatif en lien avec les prochains jeux olympiques et paralympiques.

La prochaine année scolaire sera marquée par une action beaucoup plus développée des ETAPS de la Ville au sein des écoles et permettra donc d'accompagner chacun de ces projets.

L'année scolaire en cours a été d'ores et déjà caractérisée par plusieurs initiatives.

Ainsi en avril 2023 s'est tenue la Semaine olympique et paralympique. Cette opération a permis de sensibiliser des élèves des écoles, dans le cadre des cours de sport, au handicap.

En mai 2023 se sont tenues les Rencontres sportives organisées les 22, 23 et 25 mai au jardin de la Ménagerie sur 2 jours et demi. Ces rencontres sportives sont destinées à toutes les classes des quatre écoles élémentaires de la ville. Elles ont valorisé les épreuves sportives de pentathlon pour les CP, CE1 et CE2 et de courses d'orientation sur le thème des Jeux olympiques pour les classes de CM1 et CM2. Au total 50 classes ont participé soit 1 303 élèves.

Par ailleurs, au mois de juin, un tournoi de rugby a été organisé à destination des élèves des classes de CM1 et CM2. Dans le cadre du projet pédagogique annuel, l'enseignement du rugby est en effet

dispensé au sein de chacune des écoles avec des éducateurs d'Antony métro 92 en appui des éducateurs de la Ville. Toutes les écoles de Sceaux étaient représentées soit environ 200 élèves.

En matière de communication, les actions sont relayées pour les parents d'élèves directement dans la newsletter *Le Petit Scéen*. L'édition de mai 2023 comportait notamment un article sur la sensibilisation à l'inclusion par le sport.

S'agissant du label « Génération 2024 », j'appelle votre attention sur le fait qu'il doit être demandé par les écoles et que cette démarche est donc à la seule initiative des enseignants. À ce jour, seule l'école du Centre élémentaire, via deux enseignantes, a souhaité s'inscrire dans la démarche. La Ville est bien sûr tout à fait disposée à accompagner les écoles qui souhaiteront s'engager dans cette démarche à compter de la rentrée pour l'année 2023-2024 et d'une manière générale, les projets sportifs en lien avec les Jeux olympiques qui seront présentés par les équipes enseignantes.

S'agissant de la journée olympique du 23 juin décidée par le comité d'organisation des JOP, les enseignants nous indiquent que cette date est assez mal choisie, parce que cette période est très chargée pour l'enseignement entre les événements de fin d'année des écoles, les sorties de fin d'année, l'organisation du brevet Savoir Rouler à Vélo : il est donc difficile pour les équipes enseignantes de pouvoir répondre à tous les événements ciblés JOP alors qu'elles sont déjà très mobilisées.

Pour sa part, la Ville organise dans le cadre de cette journée olympique deux marches sportives. Les participants se verront remettre un QR code qui leur permettra de s'inscrire à un tirage au sort à l'occasion des Jeux olympiques 2024. Les personnes tirées au sort auront la chance de participer à la course des 10 km organisée dans le cadre du marathon des Jeux olympiques.

La Ville diffusera par ailleurs, au cours de cette journée du 23 juin, sur Instagram et le site Internet, de courtes vidéos de remise en forme pour cet été, dans le cadre du programme #Bougerplus.

Notre commune est donc investie de longue date sur le sujet dans le cadre d'un partenariat étroit avec les services locaux de l'Éducation nationale.

Peut-être l'affichage en termes de labels est-il moins important que dans d'autres communes, mais cela ne paraît pas essentiel au regard du projet éducatif de fond qu'il s'agit de mettre en œuvre.

Voilà, mes chers collègues. Je vous remercie et je vous souhaite un bel été.

La séance du conseil municipal est levée à 0 h 43.